

# RAPPORT SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

(Mise à jour : 14 juin 2019)

Présenté par  
la rapporteure de la Commission politique  
Mme Geneviève Inagosi Kassongo (RDC)

À la Commission politique  
de l'Assemblée parlementaire  
de la Francophonie

# Rapport sur les situations politiques

## Table des matières

<b>1. Suspension, mise sous observation et alerte .....</b>	<b>1</b>
Suspension .....	1
Mise sous observation .....	1
Alerte .....	2
<b>2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone.....</b>	<b>2</b>
<b>a. Section suspendue .....</b>	<b>3</b>
République arabe syrienne .....	3
<b>b. Section mise sous observation .....</b>	<b>6</b>
Burundi .....	6
<b>c. Section sous alerte .....</b>	<b>9</b>
Cambodge .....	9
<b>d. Autres situations politiques .....</b>	<b>11</b>
Bénin.....	11
Cameroun .....	13
Comores .....	15
Côte d'Ivoire.....	16
Égypte.....	18
France.....	19
Haïti .....	19
Madagascar .....	21
République centrafricaine .....	22
République du Congo .....	25
République démocratique du Congo (RDC) .....	26
Sahel.....	28
Burkina Faso.....	30
Mali .....	31
Niger .....	32
Tchad.....	33
Togo.....	34
Tunisie .....	34

<b>e. Veille parlementaire .....</b>	<b>35</b>
Andorre .....	35
Alberta .....	35
Belgique / Communauté française / Fédération Wallonie-Bruxelles .....	35
Bénin.....	35
Catalogne .....	35
Comores .....	36
Guinée .....	36
Guinée-Bissau .....	36
Macédoine du Nord .....	36
Madagascar .....	36
Mauritanie .....	36
Moldavie .....	37
Nouvelle-Calédonie .....	37
Sénégal.....	37
Tchad.....	37
<b>f. Calendrier prévisionnel des élections des sections membres de l'APF pour le 2<sup>e</sup> semestre de 2019 .....</b>	<b>37</b>
Section.....	37
Élection .....	37
Dates .....	37

## 1. Suspension, mise sous observation et alerte

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des *Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF.

### Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, est dissous ou privé de ses pouvoirs.

La suspension d'une section de l'APF a pour effets l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'action de coopération et de participer aux différentes réunions. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Actuellement, une seule section est suspendue au sein de notre Assemblée :

- **République arabe syrienne** (2011) – La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vue des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

### Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Cette mesure remplace la « mise sous observation à titre préventif » utilisée avant l'adoption par l'Assemblée plénière de Luxembourg en juillet 2017 du document *Mécanismes de vigilance démocratique et sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une

période de deux ans et permet à la section concernée d’avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l’APF.

Actuellement, une seule section est mise sous observation au sein de notre Assemblée :

- **Burundi (2015)** – La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la Session de l’APF à Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits humains commises. La suspension des activités de coopération institutionnelle a été levée lors de la Session de l’APF à Québec (2018).

## Alerte

L’alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et / ou de violations de valeurs défendues au sein de l’espace francophone afin notamment d’assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d’accompagnement. L’alerte étant purement préventive, elle ne s’accompagne d’aucune sanction.

Actuellement, une seule section est mise sous alerte au sein de notre Assemblée :

- **Cambodge (2018)** - S’inquiétant de la dissolution du principal parti d’opposition cambodgien à l’approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l’APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec. L’alerte n’entraîne aucune sanction et n’a donc pas à être ratifiée par l’Assemblée plénière.

### Récapitulatif du statut des sections de l’APF

	DÉBUT DE LA SUSPENSION	DÉBUT DE LA MISE SOUS OBSERVATION	DÉBUT DE LA MISE SOUS ALERTE
<b>Burundi</b>		Juillet 2015	
<b>République arabe syrienne</b>	Juillet 2011		
<b>Cambodge</b>			Juillet 2018

## 2. Regard sur les situations politiques dans l’espace francophone

Cette section est consacrée aux situations politiques qui ont marqué l’actualité de l’espace francophone au cours des derniers mois. Elle ne concerne pas exclusivement les situations de crise, mais également, dans un esprit d’ouverture, l’actualité politique ayant retenu l’attention au sein des sections de l’APF. De plus, elle se concentre essentiellement sur les faits politiques survenus depuis la dernière réunion de la Commission politique en mars 2019, bien que les évènements antérieurs puissent être abordés pour davantage de compréhension.

Dans un premier temps, il sera question de la situation de la République arabe syrienne, seule section actuellement suspendue au sein de notre Assemblée. Dans un deuxième temps sera traitée la situation du Burundi, section mise sous observation depuis juillet 2015. Dans un troisième temps sera abordée la situation du Cambodge, seule section mise sous alerte. Ensuite seront exposés d'autres événements ayant retenu l'attention de l'APF au cours des derniers mois et s'étant produits au Bénin, au Cameroun, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Égypte, en France, en Haïti, à Madagascar, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo, au Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), au Togo et en Tunisie. Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues et mises sous observation de celles simplement citées pour parfaire l'information donnée aux membres de l'APF.

Enfin, une quatrième partie fait le point sur l'actualité parlementaire ailleurs dans l'espace francophone en abordant notamment les différentes élections législatives ayant ponctué la vie parlementaire de nos sections au cours des derniers mois.

## a. Section suspendue

### République arabe syrienne

#### **SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011**

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37<sup>ème</sup> Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

#### Mise en contexte

Le conflit syrien a débuté en mars 2011 alors que, dans le sillage du Printemps arabe, des mouvements de contestation populaire sont violemment réprimés par les forces de l'ordre. De manifestations citoyennes réclamant des réformes politiques, la situation en Syrie s'est transformée en guerre civile opposant de nombreux acteurs sur des fronts multiples et se complexifiant sans cesse avec l'entrée en jeu des organisations djihadistes et des puissances extérieures.

Le conflit syrien a opposé, dans un premier temps, les forces gouvernementales du Président Bachar al-Assad aux groupes armés rebelles de l'opposition syrienne qui souhaitaient le départ du président. Loin d'être unifiée, cette opposition syrienne est constituée de rebelles dits modérés, mais aussi de groupes djihadistes, notamment les salafistes du Hayat Tahrir al-Cham (HTS) ex-branche d'Al-Qaïda en Syrie, réfutant l'organisation terroriste État islamique (EI). Le régime de Bachar al-Assad a également combattu l'EI qui, en déclarant l'instauration d'un califat islamiste en Syrie et en Irak en juin 2014, a remis en cause les frontières syriennes et le contrôle du gouvernement syrien sur son territoire national. Enfin, le régime de Bachar al-Assad affrontait en outre les Kurdes qui aspirent à une plus grande autonomie politique dans le Nord du pays. Parallèlement, ces mêmes Kurdes, tout comme les armées des rebelles syriens, ont combattu l'expansion de l'EI. Une alliance militaire arabo-kurde soutenue par

les États-Unis – les Forces démocratiques syriennes (FDS) – a ainsi été créée pour lutter contre l’EI. À cette mosaïque s’ajoutent finalement les acteurs extérieurs, principalement la Russie et l’Iran qui appuient le régime syrien, la Turquie, opposée aux Kurdes et qui accompagne l’opposition depuis septembre 2016, la coalition internationale contre l’organisation terroriste EI ainsi qu’Israël qui, par des frappes aériennes en territoire syrien, soutient protéger sa frontière contre les activités du Hezbollah libanais.

### Chute territoriale du « califat islamique »

En quelques mois, les combats se sont achevés dans de nombreuses régions, même si certaines provinces, notamment le Deir Ezzor et l’Idleb, ont été le théâtre de violents affrontements forçant des dizaines de milliers de personnes à fuir. Le 23 mars, les FDS, l’alliance arabo-kurde appuyée par les Occidentaux ont enfin repris le village de Baghouz soit le dernier territoire de l’EI. Cette victoire militaire de l’avis des États-Unis marque la chute du « califat islamique » autoproclamé en Syrie. Les experts de l’ONU estiment au contraire que le groupe terroriste représente toujours une menace en raison des hommes et des armes toujours en sa possession. Pour tenter de préserver leur autonomie, les Kurdes ont lancé un appel au dialogue avec le régime de Damas, qui a observé un silence. Après avoir été chassé de la rive orientale de l’Euphrate, l’EI intensifie son activité à l’ouest du fleuve, dans le vaste désert de la Badia sous le contrôle des troupes gouvernementales où des embuscades, attaques surprises et enlèvements de militaires se multiplient.

### Raids meurtriers et violences à Idleb

Au Nord-Ouest de la Syrie, la trêve instaurée en septembre dernier entre le groupe HTS et les autorités syriennes sur la création d’une zone « démilitarisée » – sous le parrainage par la Russie et la Turquie – s’est grandement fragilisée depuis que les djihadistes ont pris le contrôle de la province d’Idleb en janvier. Le groupe terroriste détient aussi certains secteurs des provinces voisines de Hama, d’Alep et de Lattaquié. Pendant plus de trente jours, en mai, des avions russes et syriens ont mené des dizaines de raids sur des cibles militaires et civiles. Les bilans meurtriers se succèdent quasi-quotidiennement, alors que plusieurs hôpitaux ou écoles ont été mis hors service par les bombardements. Le déchaînement des violences à Idleb et Hama portent à près d’un millier le nombre de morts depuis avril dont plus de 300 civils. Soutenues par la Russie mais aussi l’Iran et le Hezbollah libanais, les troupes gouvernementales syriennes poursuivent leurs opérations offensives contre les djihadistes et rebelles jusqu’à reprendre le contrôle de près des deux tiers du territoire. Environ 3 millions de civils sont néanmoins prisonniers de la zones et privé d’aide humanitaire depuis plusieurs semaines étant donné que l’intensité des combats a poussé de nombreuses ONG à cesser leurs activités. Le 28 mai, la France a évoqué un « indice » sur un recours à l’arme chimique à Idleb bien que le régime de Damas a démenti toute responsabilité. Le 30 mai, une diminution relative du niveau de violence a été constatée, qui s’explique en partie par les efforts diplomatiques entre Moscou et Ankara ainsi que d’autres capitales occidentales pour tenter d’aboutir à une désescalade.

### Situation humanitaire, droits humains et reconstruction

Plus de 370 000 personnes sont mortes depuis le début de la guerre en Syrie selon le plus récent bilan de l’Observatoire syrien des droits de l’Homme (OSDH). Parmi les victimes, on compte au total 112 623

civils, dont plus 21 000 enfants et 13 000 femmes. Près de 125 000 soldats de l'armée syrienne et membres de la milice qui lui sont alliés sont morts. Enfin, 66 000 djihadistes, notamment de l'EI et de HTS, ont été tués.

Le conflit syrien constitue à cet égard l'une des plus grandes crises humanitaires de notre temps. Selon l'ONU, quelque 5,6 millions de personnes ont fui la Syrie et se sont inscrites auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en particulier au Liban, en Turquie et en Jordanie. En outre, approximativement 6,6 millions ont été déplacés à l'intérieur, de ce nombre figurent 2,98 millions de personnes dans des zones difficiles d'accès et des villes assiégées. Plusieurs ONG s'alarment de la vulnérabilité des personnes réfugiées ou déplacées qui sont exposées à des violences, à la précarité, à un accès limité à l'aide humanitaire, etc. En ce sens, ils dénoncent les conditions de vie alarmantes dans le camp surpeuplé de d'al-Ho initialement prévu pour 20 000 personnes mais qui en accueille aujourd'hui plus de 70 000. Pour cause : l'exode massif ces derniers mois des civils et familles de djihadistes depuis l'ultime réduit de l'EI dans la province orientale de Deir Ezzor. L'ONU estime qu'environ 27 000 personnes ont été déplacées par les violences à Idlib depuis avril.

Depuis le début des hostilités, le conflit syrien a entraîné des destructions estimées par l'ONU à près de 400 milliards de dollars. L'été dernier, le gouvernement a annoncé un vaste programme de reconstruction des infrastructures détruites dans les régions reconquises. Près du tiers du budget du gouvernement syrien adopté en décembre est consacré aux projets d'investissement. De nombreuses régions n'ont plus accès à l'eau et à l'électricité depuis plusieurs années et des centaines d'écoles et d'hôpitaux ont été détruits. Le manque de financement demeure toutefois un obstacle important à la reconstruction.

### Efforts diplomatiques

L'ancien émissaire de l'ONU pour la Syrie, l'Italo-Suédois Staffan de Mistura, a reconnu en décembre son échec à former un Comité constitutionnel chargé d'élaborer une nouvelle Constitution pour la Syrie, les partis étant en désaccord sur la liste des membres du Comité. Le mandat de l'émissaire a pris fin le 31 décembre. Le nouvel émissaire de l'ONU, le Norvégien Geir Pederson, a pris ses fonctions le 7 janvier, devenant du coup le quatrième médiateur depuis le début du conflit syrien. Au terme de sa première mission à Damas, afin de relancer les pourparlers, Geir Pederson indique sa volonté de réunir dès que possible le Comité constitutionnel afin d'ouvrir la porte au processus politique. Les pourparlers menés à Astana par la Russie, l'Iran et la Turquie avec le gouvernement et l'opposition au cours de l'automne 2018 ont également donné peu de résultats. Tous les jours, des combats et des duels d'artillerie éclatent sur les différents fronts de ce qui était censé être une zone démilitarisée à Idlib et Hama.

Une délégation syrienne dirigée par le Président du Conseil du peuple syrien, Hammouda Sabbagh, a participé pour la première fois depuis la guerre à la 29<sup>e</sup> session de l'Union interparlementaire arabe réunie à Amman, en Jordanie, les 3 et 4 mars 2019. La Syrie a été mise au ban de cette organisation depuis sa suspension par la Ligue arabe fin 2011, quelques mois après le début de la révolte dans ce pays. Une réintégration de Damas au sein de l'instance est désormais évoquée en dépit des réticences exprimées notamment par l'Arabie saoudite.

## b. Section mise sous observation

### Burundi

#### SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2015

La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la 41<sup>ème</sup> Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits de l'Homme commises. La suspension des activités de coopération institutionnelle a été levée lors de la 44<sup>ème</sup> Session de l'APF à Québec (2018).

L'annonce en avril 2015 de la candidature du Président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel, jugée anticonstitutionnelle par plusieurs opposants, a entraîné dans le pays une montée des mouvements contestataires populaires, réprimés violemment par les forces de l'ordre. S'en est suivie une multiplication des actes de violence et de répression déstabilisant et troublant la société burundaise : tentative de coup d'État en mai 2015, assassinats de plusieurs personnalités politiques, fuite en exil de divers opposants au régime, etc. La crise post-électorale aurait fait au moins 1 200 morts et déplacé plus de 400 000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, selon les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), qui avait ouvert une enquête sur les crimes commis pendant cette période. Le gouvernement burundais affirme qu'à partir de 2017 la crise dans le pays est terminée et que le calme est revenu. Depuis le second semestre de l'année 2017, les actes de violence et l'insécurité ont certes diminué au Burundi par rapport aux années 2015 et 2016, mais en matière des droits de l'Homme, il semble que de nombreuses violations soient toujours commises. Le rapport 2018 de l'ONG Human Right Watch informe que la situation humanitaire reste critique, tandis que la société civile et le paysage médiatique autrefois dynamiques du pays ont été écartés.

En novembre 2017, une délégation du Bureau de l'APF, conduite par son Président, a réalisé une mission à Bujumbura pour prendre le pouls de la situation politico-sécuritaire du pays. Le rapport de la mission de l'APF a été présenté au Bureau de Paris en février 2018, puis à la réunion de la Commission politique à Erevan en mars 2018, et est maintenant disponible sur le site internet de l'APF.

#### Dialogue inter-burundais

La Communauté des États d'Afrique de l'Est (CAE) a mis sur pied un dialogue politique inclusif inter-burundais sous la facilitation de l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa et la médiation du Président ougandais Yoweri Museveni. Le dialogue devait mener à un accord qui assurerait la tenue d'élections crédibles, transparentes et pacifiques en 2020. Bien que le Président Pierre Nkurunziza ait annoncé le 7 juin dernier que son mandat prendrait fin en 2020, le dialogue inter-burundais n'a point abouti à des pourparlers de paix concluants. Le gouvernement burundais a entre autres refusé de discuter avec certains groupes de l'opposition en exil qu'il accuse d'avoir été impliqués dans la tentative de coup d'État de 2015.

En août 2018, une vingtaine de partis politiques ont signé à Kayanza une « feuille de route » non consensuelle proposée par le gouvernement pour la tenue des élections de 2020. Les principales forces d'opposition internes ont dénoncé cette initiative réalisée en parallèle des efforts de dialogue inclusif

menés par la CAE. Le facilitateur Mkapa a par la suite tenté d'organiser un cinquième round de discussions, en octobre 2018, mais le parti au pouvoir et ses alliés ont boycotté la réunion. Plusieurs représentants de l'opposition ont néanmoins fait le déplacement à Arusha pour s'entretenir avec le facilitateur. Ce dernier a soumis en novembre au Président Museveni, pour examen par les chefs d'État de la CAE, son rapport final incluant la « feuille de route » de Kayanza et les propositions de sortie de crise préparées par l'opposition. La présentation du rapport du facilitateur Mkapa s'est fait à l'occasion du 20<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État de la CAE, à Arusha, au début du mois de février, après que l'événement ait été reporté à deux reprises. Le premier Vice-Président Gaston Sindimwo y représentait le Burundi. À l'issue d'une rencontre à huis clos, les chefs d'État ont confié aux présidents ougandais, tanzanien et kenyan le soin de poursuivre le dialogue de sortie de crise, le facilitateur Mkapa ayant quant à lui annoncé son retrait du processus.

Le Président de la Commission paix et sécurité de l'Union africaine (UA), Smaïl Chergui, après l'impasse du dialogue inter-burundais de sortie de crise qui durait depuis trois ans, a proposé au régime burundais un accompagnement de l'UA dans l'organisation d'élections « crédibles » conformément à une résolution du dernier Sommet des chefs d'États de l'Union africaine tenu à Nouakchott du 25 juin au 2 juillet 2018.

Après l'échec du dialogue inter-burundais, les leaders de l'opposition interne et en exil sous l'égide du *Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha* (CNARED) se sont réunis à Kampala du 3 au 5 mai, et ont décidé de développer une plateforme commune en vue des élections générales de 2020 et adressé des lettres aux garants de l'Accord d'Arusha pour qu'ils s'impliquent davantage dans la résolution de la crise.

### Commission d'enquête internationale

La *Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'Homme au Burundi* a publié en septembre dernier un nouveau rapport stipulant que des violations des droits de l'Homme et des appels récurrents à la haine avaient toujours cours en 2018 au Burundi. À l'issue d'un vote, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a décidé de prolonger d'un an le mandat de la Commission d'enquête. Le 19 février, devant le Conseil de Sécurité des Nations unies, l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Burundi, Michel Kafando, a relevé des préoccupations quant à l'absence de dialogue politique et a souligné la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays, qui furent relayées dans le cadre de la 44<sup>ième</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme le 25 février. Les autorités burundaises ont vigoureusement rejeté ce rapport et ont menacé de quitter le Conseil des droits de l'Homme qu'ils jugent politisé. Les deux chambres du Parlement se sont réunies en congrès pour adopter une déclaration condamnant le rapport. Les trois enquêteurs de la Commission ont ensuite été déclarés *persona non grata* au Burundi. Le 28 février, le gouvernement burundais a officialisé la fermeture, à Bujumbura, du Bureau local du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme avec lequel il avait déjà suspendu la collaboration depuis octobre 2016. En vue de favoriser la réconciliation, les autorités burundaises ont entamé depuis le 29 mars la libération d'environ 3 000 prisonniers de droit commun, dans le cadre d'un décret de grâce présidentiel.

### Pression sur l'opposition

Le leader d'opposition Agathon Rwasa, à la tête d'une coalition d'indépendants, a décidé de créer un nouveau parti Amizero y'Abarundi (Congrès National pour la liberté (CNL) – anciennement Espoir du Burundi) dans la perspective des élections législatives prévues en 2020 et afin de se conformer aux nouvelles exigences constitutionnelles à l'issue du référendum de mai 2018. Après un premier refus, pour motif invoqué que « les sigles, emblèmes et devise sont semblables à ceux d'un parti déjà agréé », les autorités burundaises ont finalement délivré le 14 février un agrément à la nouvelle formation politique. Le principal parti de l'opposition burundais s'inquiète toutefois de la généralisation des nombreuses violations des droits de l'Homme qui ciblent ses militants. Similairement, dans son rapport publié le 12 juin, l'ONG Human Rights Watch s'alarme des violences perpétrées à l'encontre des membres de l'opposition. L'ONG craint que ces violences se multiplient dans les mois à venir alors que les élections présidentielles sont prévues l'année prochaine. Le directeur de Human Rights Watch pour l'Afrique centrale, Lewis Mudge, interpelle le conseil de sécurité de l'ONU qui doit se réunir le 14 juin pour évoquer le cas du Burundi.

La Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi et l'opposition rapportent l'arrestation, en province (Nord-Ouest et Nord-Est), d'une cinquantaine de militants de ce parti par des escouades d'Imbonerakure, membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, qui servent d'auxiliaires aux forces de l'ordre. Les rapports quotidiens publiés par les groupes d'observateurs locaux laissent par ailleurs entendre que les membres de l'opposition – ainsi que leurs familles – subissent des violences, des actes de harcèlement et de l'intimidation de la part des autorités burundaises.

Le 15 mai, la justice burundaise a ordonné la saisie de biens d'opposants en exils et de militaires condamnés pour complicité dans la tentative de coup d'État de 2015. Parmi elles, l'ancien vice-président de la République, Bernard Busokoza, ainsi que l'ex-président de l'Assemblée nationale, Jean Minani, qui préside actuellement le Cnared, la plate-forme des opposants en exil.

### Médias et ONG internationales

Le Conseil national de la communication (CNC) a prolongé le 29 mars ses sanctions prises en mai 2018 en raison de « manquements à la loi régissant la presse et à la déontologie professionnelle » à l'encontre des radios *BBC*, qui voit son autorisation d'exploitation retirée, et *Voix de l'Amérique* (VOA) suspendue « jusqu'à nouvel ordre ». En raison de ces sanctions, une vingtaine de journalistes ne pourront plus travailler, desquels figurent les derniers professionnels indépendants du Burundi.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le gouvernement burundais a décidé de suspendre pendant trois mois les activités des ONG internationales dans le pays, jusqu'à ce qu'elles mettent en application une nouvelle loi contrôlant leurs opérations, notamment en ce qui concerne leurs finances et leurs quotas ethniques. Au total, 84 ONG étrangères sur les 130 présentes se sont conformées aux exigences de la nouvelle loi, en respectant les délais prescrits. Les autres ont été dans l'obligation de quitter le pays. Entre 60 % et 80 % de l'aide allouée au Burundi passerait par les ONG internationales.

Alors que le bureau du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, la société civile et les médias indépendants ont été écartés, l'ONG Human Right Watch appelle, dans la tribune du « Monde » publiée le 29 avril, l'UA à « prendre ses responsabilités » pour trouver une solution à la crise qui secoue

le pays depuis quatre ans dans la mesure où ses agents constituent la seule mission d'observateurs externes – bien que réduite – ayant accès au Burundi.

### Situation humanitaire

Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) a recensé en date du 30 avril 2019 plus de 352 000 réfugiés burundais qui se sont réfugiés dans les pays voisins : 56,3 % en Tanzanie, 20 % au Rwanda et 12,3 % en République démocratique du Congo ; le rapatriement volontaire des réfugiés présents en Tanzanie s'est accéléré dans le cadre d'un accord tripartite (Burundi – HCR – Tanzanie), conclu le 28 mars 2019.

La situation des réfugiés burundais est la moins financées des situations d'urgence à travers le monde. En 2018, le HCR et ses partenaires n'ont reçu que 33 % des 391 millions de dollars demandés pour venir en aide aux réfugiés burundais. Le plan régional 2019-2020 d'aide aux réfugiés burundais a été publié à la fin décembre 2018, avec un appel de fonds de 296 millions de dollars en 2019.

### Élections présidentielle, législatives et locales de 2020

Le gouvernement burundais a récemment réformé le Code électoral pour l'adapter à la nouvelle Constitution de juin 2018 et être en harmonie aux lois dont le Code pénal de 2017 en vue des prochaines élections générales de 2020 où les scrutins présidentiels, législatifs et locaux se tiendront le même jour. Parmi les changements figurent la hausse du montant de la caution des candidats ainsi que le passage d'un quinquennat à un septennat pour le mandat présidentiel. Le Président Pierre Nkurunziza a décidé de faire financer les élections par la population burundaise pour éviter encore une fois de dépendre des bailleurs de fonds traditionnels, dont l'Union européenne, les États-Unis et d'autres pays occidentaux, qui ont suspendu leur aide électorale en 2015. Bien que le gouvernement burundais parle d'actions « volontaires », certaines communes dénoncent le recours à des pratiques astreignantes dans la collecte de fonds, comme la fixation de montants à payer en fonction des catégories de population et la privation du droit aux services publics de base (documents officiels, soins médicaux, gratuité de l'accouchement, etc.) imposée à ceux qui n'auraient pas présenté leur quittance.

## **c. Section sous alerte**

### **Cambodge**

#### **SECTION SOUS ALERTE DEPUIS JUILLET 2018**

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec. L'alerte n'entraîne aucune sanction et n'a donc pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Depuis les élections législatives de 2013, lors desquelles le parti d'opposition *Cambodia National Rescue Party* (CNRP) a connu une percée remarquable, le gouvernement cambodgien, mené par le

premier ministre Hun Sen depuis 34 ans, a resserré l'espace démocratique et a limité la voix de l'opposition. Le plus haut tribunal du pays a déclaré le 16 novembre 2018 la dissolution du CNRP et le bannissement de 118 personnalités de la vie politique pour cinq ans. Le parti a été accusé de préparer une révolution dans le pays, avec l'appui des États-Unis. Les députés du CNRP ont été destitués.

### Élections législatives

La dissolution du CNRP est apparue pour plusieurs observateurs internationaux, dont l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, comme un signe supplémentaire du glissement autocratique du pouvoir cambodgien. En réaction, les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé la suspension de tout soutien à l'organisation des élections législatives cambodgiennes. De son côté, la Chine s'est toutefois engagée à maintenir son soutien au Cambodge pour la tenue du scrutin législatif en juillet 2018, en fournissant notamment une assistance technique et matérielle.

La formation politique du premier ministre Hun Sen a remporté ces élections du 29 juillet dernier. En l'absence de la principale formation politique d'opposition, plusieurs opposants, notamment en exil, ont appelé au boycottage du scrutin. La Commission électorale a toutefois mis en garde qu'un tel appel au boycottage était interdit et au moins cinq personnes ont ainsi fait l'objet de poursuites judiciaires pour avoir encouragé l'abstention de 8,3 millions d'électeurs cambodgiens. Au total, 80 000 policiers ont été mobilisés afin d'assurer le calme et la sécurité lors de la journée des urnes. Le *Parti du peuple cambodgien* (PCC) a obtenu 76,85 % des suffrages et remporté la totalité des 125 sièges de députés, entraînant une Assemblée nationale à parti unique. Selon la Commission électorale, le taux de participation a été de 83 %. L'Union européenne et les États-Unis ont jugé que les résultats des élections ne représentaient pas la volonté démocratique de l'électorat cambodgien en l'absence de la principale formation politique d'opposition.

La nouvelle Assemblée, avec désormais au pouvoir un parti unique, a siégé pour la première fois le 5 septembre. Le premier ministre Hun Sen a été reconduit dans ses fonctions par le Parlement. Les dernières élections ont suscité des réactions mitigées au sein de la communauté internationale.

### Sanctions internationales

À la suite du scrutin, les États-Unis ont annoncé de nouvelles sanctions – interdictions de visas – à l'endroit de dirigeants et officiels cambodgiens. Similairement, l'Union européenne a décidé de suspendre temporairement son accord économique préférentiel avec le Cambodge, un accord bénéficiant principalement aux secteurs textiles dont les exportations vers l'Europe, exemptés de droits de douane, représentent des milliards de dollars.

### Libération sous caution d'opposants

À la suite des élections législatives, certains acteurs politiques, opposants et journalistes emprisonnés ont été remis en liberté, graciés par le Roi sur proposition du premier ministre Hun Sen. En août 2018, deux journalistes de *Radio Free Asia*, qui avaient été incarcérés 10 mois plus tôt pour espionnage, ont été libérés sous caution. De même, 14 opposants emprisonnés depuis plus de 3 ans pour « insurrection » ont été libérés, sur grâce royale.

Le 9 septembre, Kem Sokha, chef du parti d'opposition dissous CNRP arrêté depuis septembre 2017, a été libéré sous caution et assigné à résidence « pour des raisons médicales et avec de solides garanties qu'il ne se soustrairait pas à la procédure judiciaire ». Le 13 décembre 2018, les députés du Parlement européen ont adopté une résolution demandant au Cambodge d'abandonner toutes les charges contre Kem Sokha.

De même, le régime de Hun Sen a exprimé une certaine volonté de décrispation de l'espace démocratique. En début d'année, l'Assemblée nationale a amendé la loi sur les partis afin que certains opposants alors interdits d'activités politiques puissent reprendre leur vie politique. Deux anciens hauts dirigeants du CNRP, Kong Korm et Kong Bora, ont ainsi été autorisés par le Roi à exercer de nouveau des activités politiques le 15 janvier.

Au début de juin, six représentants syndicaux ont été acquittés par la cour d'appel du Cambodge. La justice leur reprochait d'avoir incité à la violence lors des manifestations antigouvernementales en 2013 et 2014.

Par ailleurs, tout récemment, près de 140 sympathisants et anciens membres du parti d'opposition ont fait l'objet de convocations par la justice cambodgienne. Si 118 membres du parti avaient déjà été interdits d'exercer toutes activités politiques pour une durée de cinq ans à la suite de la dissolution du CNRP, aucune des personnes convoquées n'est concernée par cette interdiction. On leur reproche tout de même d'avoir poursuivi des activités politiques sous les couleurs du parti prohibé.

En 2019, l'ONG Reporters sans frontières classe le Cambodge 143<sup>e</sup> en matière de liberté de la presse. Le gouvernement a cependant entamé des discussions pour permettre à certains médias indépendants jusqu'alors soumis à d'importantes pressions de rouvrir leur antenne cambodgienne, notamment *Radio Free Asia*, *Voice of America* et *Cambodia Daily*.

## d. Autres situations politiques

### Bénin

La situation politique béninoise s'est détériorée au cours des derniers mois à l'issue des élections législatives émaillées de violences inédites et dans un contexte de grave insécurité régionale sous l'emprise des groupes terroristes. Dans un communiqué de presse, publié le 22 mai, l'APF a exprimé son inquiétude face à un risque de recul démocratique et a appelé au respect du pluralisme politique ainsi qu'à l'État de droit.

#### Exclusion de l'opposition

En application des lois récemment révisées, aucun parti de l'opposition n'a pu participer au dernier scrutin, la Commission électorale nationale autonome (CENA) ayant estimé que seuls deux partis, proches du pouvoir présidentiel, remplissaient les conditions requises par le nouveau code électoral pour candidater. Les deux listes validées par la Cour constitutionnelle sont l'*Union progressiste* et le *Bloc républicain*. Ainsi cinq partis de l'opposition ont été rejetés pour insuffisance de pièces obligatoires ou doublons. Les partis disposaient de six mois, jusqu'au 17 mars 2019, pour se conformer aux

nouvelles dispositions législatives. Au-delà de ce délai, les partis n'ayant pas rempli toutes les conditions fixées par la loi, ont perdu leur existence juridique.

Cette réforme constitutionnelle a provoqué un mouvement de contestation durement réprimé. Le 11 mars, à Cotonou, des milliers de personnes se sont mobilisées lors d'une marche de protestation pacifique organisée par l'opposition. Depuis 2016, alors que le pays bénéficie d'un des paysages médiatiques parmi les plus pluralistes de la région, le Bénin a subi un recul dans sa liberté de presse. En outre, les rassemblements syndicaux et les manifestations de l'opposition ont été interdits. La vague d'arrestations et de détentions a également pris de l'ampleur au Bénin.

Afin de favoriser la participation des partis de l'opposition aux élections législatives, le Président de la République, Patrice Talon, a demandé à l'ancien Président de l'Assemblée nationale, Adrien Houngbedji, d'ouvrir des concertations avec l'ensemble des acteurs politiques. Aucune des propositions de sortie de crise politique soumises à un débat en session extraordinaire n'a abouti à une solution consensuelle. Le pouvoir et l'opposition se sont accusés mutuellement d'être responsable du blocage. Le scrutin s'est donc tenu en l'absence de l'opposition une première pour ce pays considéré comme un exemple démocratique en Afrique de l'Ouest.

#### Élections législatives et violences post-électorales

Les élections législatives se sont déroulées le 28 avril 2019 pour renouveler les 83 sièges de la 8<sup>e</sup> législature. Le 2 mai, la Cour constitutionnelle a établi un taux de participation s'élevant à 27,12 %, qui témoigne d'une abstention record du côté des électeurs. Les résultats ont confirmé la victoire de l'*Union progressiste* qui arrive en tête avec 47 sièges, suivie par le *Bloc républicain* avec 36 sièges.

Les résultats des urnes ont été suivis, les 1<sup>er</sup> et 2 mai, par une flambée de violences post-électorales qui ont secoué tout le pays. Des manifestations, des actes de vandalisme et de la répression policière et militaire ont été perpétrés, notamment dans le quartier de Cadjehoun à proximité de la résidence de l'ancien Président Thomas Boni Yayi, dont les rumeurs de son arrestation avaient déclenché des mouvements de soulèvements occasionnant d'importants dégâts matériels. D'après l'ONG Amnesty International, la répression a fait « au moins 4 morts par balle ». L'opposition estime un bilan des pertes allant jusqu'à 7 décès. Le Ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique a annoncé l'ouverture d'une enquête et des sanctions.

Les députés ont été investis le 16 mai dernier. Le lendemain, Louis Vlavonou a été élu à la tête du Parlement béninois à l'issue d'un vote des députés avec 78 voix pour et 1 contre. Son élection marque la fin de la règle tacite qui voulait que le président de l'Assemblée nationale ne soit pas originaire de la même région que le chef de l'État.

En vue de décrier la situation politique, le Président de la République s'est adressé à la Nation, le 20 mai. Rappelant la tension née de l'application des textes ayant régi les élections et la vie politique ainsi que les violences qui ont causé des pertes humaines, le Chef de l'État a invité l'ensemble des acteurs politiques à des concertations franches, directes et constructives.

Le 29 mai, la justice béninoise a renvoyé en détention 64 personnes, précédemment arrêtées à la suite des manifestations d'opposants qui ont éclaté après les élections législatives controversées. Selon le procureur du tribunal de première instance de Cotonou, « les manifestations et les actes de violences des 1<sup>er</sup> et 2 mai n'avaient rien de spontanés mais étaient plutôt une action concertée, planifiée et bien coordonnée ».

Des violences ont éclaté le 10 juin à Tchaourou, dans le nord du Bénin, après l'arrestation de deux personnes. Elles ont barricadé la principale route menant au Nord et séquestré des voyageurs. La police et l'armée sont intervenues. Des engins blindés ont été déployés.

### Insécurité régionale

Parallèlement, la disparition de deux touristes français dans le parc naturel de la Pendjari, au Nord du Bénin près de la frontière avec le Burkina Faso, ainsi que l'assassinat de leur guide béninois met en évidence la contagion du fléau djihadiste vers l'Afrique de l'Ouest. L'opération militaire française s'est conclue le 10 mai par la libération de quatre otages et a causé 2 morts parmi les forces françaises.

## **Cameroun**

Le Cameroun est actuellement aux prises avec une triple crise : d'abord, l'Extrême-Nord du Cameroun est toujours frappée par les actions terroristes de Boko Haram ; de plus, le pays fait face à une arrivée massive de réfugiés centrafricains dans l'Est, augmentant la pression et les besoins en soutien humanitaire ; enfin, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du pays sont toujours déchirés par des tensions politiques et des violences opposant les communautés anglophones et francophones. Pour l'instant, la situation sécuritaire et des droits de l'Homme au Cameroun continuent de susciter des préoccupations, entraînant des réactions de nombreux partenaires internationaux.

### Violences et réfugiés

Bien que l'intensité et la fréquence des violences aient diminué au cours des derniers mois, l'Extrême-Nord du Cameroun est toujours aux prises avec des attaques menées par le groupe terroriste Boko Haram. Selon des observateurs, des cas de violations des droits humains et d'homicides continuent d'être enregistrés. D'après les estimations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, cette crise aurait déjà généré 437 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 32 000 réfugiés au Nigéria. L'Est du pays est également en proie à une importante crise humanitaire. En raison des violences qui sévissent en République centrafricaine depuis 2013, des centaines de milliers de réfugiés centrafricains ont traversé la frontière. Actuellement, l'ONU dénombre 272 700 réfugiés centrafricains sur l'ensemble du territoire camerounais, une augmentation de plus de 36 000 personnes depuis l'an dernier. Cette vague de réfugiés pose des défis humanitaires importants, tels que l'hygiène, l'accès à des soins de santé et la distribution de denrées alimentaires. En décembre, le Cameroun et la Banque mondiale ont signé deux accords de financement d'un total de 84 millions de dollars pour aider à l'accueil des réfugiés nigériens et centrafricains.

### Tensions dans les régions anglophones

Depuis 2016, les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont marquées par des fortes tensions opposant les communautés francophones et anglophones. Les revendications séparatistes exacerbent le conflit. Les violences se poursuivent entre les forces de l'ordre et les groupes séparatistes anglophones. Selon le plus récent rapport de l'International Crisis Group (ICG), en vingt mois, le conflit séparatiste dans les régions anglophones du Cameroun a forcé plus de 530 000 personnes à quitter leur domicile et a fait 1 850 morts. Les deux partis se renvoient la responsabilité des exactions commises dont sont victimes les civils. D'un côté, les séparatistes s'en prennent aux institutions gouvernementales et aux civils perçus comme se ralliant à la cause du gouvernement. Des violations ont d'ailleurs été commises à l'encontre des écoliers, des enseignants et des établissements scolaires. Le 16 février, 200 élèves et responsables d'école ont ainsi été enlevés dans un collège de Kumbo (Nord-Ouest). 170 parmi eux ont été libérés le lendemain. De l'autre, l'ONG Human Right Watch dénonce l'usage de la torture et les détentions au secret dans le cadre de la lutte contre les séparatistes, lesquelles font l'objet d'un déni de la part des autorités camerounaises. À Bamenda, 1 habitant a été abattu et 70 habitations ont été incendiées le 15 mai, en représailles du décès de deux militaires à la mi-mai. Le 20 mai, la mort d'un bébé tué à Muyuka, alors que le pays célébrait sa fête nationale dans un climat de désunion politique, a provoqué une vague d'indignation et une polémique sur les responsables du drame.

Le conflit séparatiste qui sévit dans les deux régions anglophones du Cameroun depuis plus de deux ans a été abordé pour une première fois dans le cadre d'une réunion informelle du Conseil de sécurité de l'ONU le 13 mai dernier, à la demande des États-Unis. Les uns ont souligné la gravité de la crise. Par ailleurs, l'urgence d'accroître l'aide humanitaire – estimée à 300 000 millions de dollars – et la protection de près de 4,3 millions de personnes, notamment des femmes et des enfants, a été soulevée. Le Représentant permanent du Cameroun auprès des Nations Unies a, quant à lui, remis en question la légitimité et l'opportunité de cette réunion, soulignant que la situation au Cameroun ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationale. Il a appelé la communauté internationale à se pencher sur le financement du terrorisme et des entreprises de sédition au pays. Néanmoins, la pression internationale s'accroît sur le Cameroun d'autant plus que les rapports dressés par les observateurs et les organisations de défense des droits de l'Homme sur le gouvernement de Yaoundé signalent une détérioration de la situation. En réaction, les autorités camerounaises dénoncent toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures du Cameroun.

Dans une optique d'apaisement, le premier ministre, Joseph Dion Ngute, a annoncé le 9 mai lors de sa tournée dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest être porteur d'une offre de dialogue du président Paul Biya dans laquelle « hormis la séparation et la sécession, toute autre chose peut être discutée ». Depuis la prison centrale de Kondengui, Sisiku Julius Ayuk Tabe, le président autoproclamé de « la République d'Ambazonie » (la nation que les séparatistes veulent voir naître), a répondu être prêt au dialogue sous conditions dans une déclaration rendue public le 27 mai. Dès lors, 11 mouvements « ambazoniens » ont affirmé « leur disponibilité à s'engager dans une négociation sous la médiation d'une tierce partie ». En amont de l'ouverture des négociations, il a demandé la libération de toutes les personnes incarcérées dans le cadre de la crise anglophone, le retrait de l'armée dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ainsi que celui des autorités administratives entre autres, préfets et gouverneurs, qui y travaillent.

Le gouvernement a déployé le 13 juin, un convoi humanitaire de plusieurs dizaines de camions chargés de vivres au bénéfice des personnes affectées par la crise en zone anglophone.

### Arrestation de l'opposant Maurice Kamto

Le 29 janvier, le leader du *Mouvement pour la reconnaissance du Cameroun* (MRC) et candidat défait de l'élection présidentielle Maurice Kamto a été arrêté à Douala, avec plusieurs partisans, après avoir été à l'initiative d'une vague de manifestations contre le pouvoir en place. Il revendique sa victoire dans les urnes depuis la réélection du Président Paul Biya le 7 octobre dernier, pour un septième mandat. Son interpellation a suscité une vague d'indignation du côté de l'opposition. Plusieurs dizaines de manifestants sont parvenus à pénétrer dans les ambassades du Cameroun à Paris et à Berlin où ils ont saccagé plusieurs bureaux et déchiré des effigies de Paul Biya. Trois jours après son arrestation, les autorités camerounaises ont divulgué les huit infractions retenues contre Maurice Kamto, parmi lesquels figurent : hostilité contre la patrie, trouble à l'ordre public et incitation à l'insurrection. Sa demande de remise en liberté a été immédiate a été rejetée par la justice le 7 mars dernier.

Les militants du MRC se sont mobilisés lors de « marches blanches » les 6 et 13 avril malgré l'interdiction des autorités camerounaises. Le Cameroun a ensuite rejeté la résolution critique du Parlement européen, adopté le 18 avril, qui condamnait les violations de droits humains par les autorités camerounaises et qui demandait notamment la libération de l'opposant Maurice Kamto. Le 1<sup>er</sup> juin, les partisans sont à nouveau descendus dans la rue de certaines villes du pays pour protester à l'appel du parti politique réclamant notamment la libération des prisonniers, le dialogue inclusif et la réforme du système électoral. Environ 300 militants du MRC ont été placés en garde à vue après des interpellations de masse. Parmi eux, le premier vice-président du MRC, Mohamadou Mota, et plusieurs dizaines de manifestants ont été arrêtés à Yaoundé. En l'espace de 24 heures, les autorités ont libéré 19 manifestants pacifiques, puis plus d'une soixantaine de résistants. L'intérim du parti revient dorénavant à la deuxième vice-présidente, Tiriane Noah.

### **Comores**

Le 30 juillet dernier, une réforme constitutionnelle a été approuvée avec plus de 92 % des suffrages exprimés, qui autorise notamment le Président Azali Assoumani à briguer deux mandats consécutifs. Fortement critiquée par l'opposition qui a boycotté le scrutin, cette réforme constitutionnelle abolit la Cour constitutionnelle et met fin à la règle de la présidence tournante entre les îles qui prévalait au sein de l'Union des Comores depuis 2001. Des dizaines d'opposants contestant la réforme ont par la suite été arrêtés sous des accusations diverses, principalement de complot contre l'État.

Face à la dégradation des relations entre le pouvoir et l'opposition, un dialogue inter-comorien a été mis en place en septembre à l'initiative de l'Union africaine afin de jeter les bases d'un processus électoral inclusif à l'approche de l'élection présidentielle anticipée prévue le 24 mars et le 21 avril 2019. Or, une partie de l'opposition et de la société civile a quitté la concertation en octobre, exigeant des mesures de décrispation préalables, dont la libération des personnes incarcérées depuis le référendum. Les tensions se sont davantage cristallisées à la suite de la levée de l'immunité parlementaire de trois députés de l'opposition.

Le Chef d'État comorien sortant, Azali Assoumani, a été réélu à l'élection présidentielle du 24 mars dès le premier tour avec un peu plus de 59 % des suffrages. Les douze candidats de l'opposition, pour leur part, contestent les résultats des urnes ainsi que le climat répressif mis en place par le régime : arrestations arbitraires, candidatures invalidées injustement et crainte de la partialité des institutions. Dans la foulée, l'opposition a créé un Conseil national de transition (CNT), visant à sortir le pays de la crise postélectorale, dont le président a fait l'objet d'une arrestation le 28 mars. Il a été accusé par le gouvernement d'inciter la population à la violence et à l'insurrection. Le même jour, des affrontements violents opposant des militaires et des hommes armés non identifiés ont causé la mort de 3 personnes. Le 8 avril, le colonel Soilihi Mohamed est remis en liberté, mais est placé sous contrôle judiciaire. Après avoir prêté serment le 16 mai, le Président Azali a promis des mesures d'apaisement envers l'opposition. Plusieurs rassemblements de la diaspora ont eu lieu à l'étranger ce même jour pour protester contre sa réélection controversée à la tête des Comores.

Le Président a nommé un nouveau gouvernement jeudi 13 juin. Malgré ses promesses d'ouverture à l'opposition après une réélection contestée, les ministres sont composés de fidèles. Comme le précédent gouvernement, 15 personnes dont 2 femmes ont été ainsi nommées.

## Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la situation politique est caractérisée par une atmosphère pré-électorale tendue à l'approche de l'élection présidentielle de 2020 – où se profilent des divisions entre les différents candidats potentiels – et une recrudescence des affrontements intercommunautaires qui ont cours à travers le pays.

### Poursuite contre des députés et levée de l'immunité parlementaire

Le 10 janvier dernier, le député Jacques Ehouo, élu maire du Plateau, a été inculpé pour détournement de fonds, blanchiment, faux et usage de faux, des accusations qu'il réfute. Dans la foulée, le Procureur de la République a demandé la levée de son immunité parlementaire pour procéder à son arrestation. Or, le 16 janvier, le Bureau de l'Assemblée nationale a voté contre la levée de l'immunité du député Ehouo. La veille, un autre député, l'ancien ministre Alain Lobognon, a été incarcéré dans le cadre d'une procédure en flagrant délit pour divulgation de fausses nouvelles, à savoir l'annonce à tort sur Twitter de l'émission d'un mandat d'arrêt contre Jacques Ehouo. Son arrestation a eu lieu en dépit de son immunité parlementaire, le Bureau de l'Assemblée nationale s'étant positionné pour la fin des procédures judiciaires à l'encontre du député Lobognon et contre la levée de son immunité. Attachée au principe d'immunité parlementaire, tel que prévu dans la Constitution ivoirienne, l'APF a appelé, dans un communiqué de presse publié le 18 janvier, au respect constitutionnel de l'immunité parlementaire en Côte d'Ivoire et à la nécessité de se conformer à la décision du Bureau de l'Assemblée nationale. Le 29 janvier, au terme d'un procès tendu, le député Lobognon a été condamné à un an de prison ferme, le Procureur ayant soutenu que le flagrant délit permettait de passer outre l'immunité parlementaire qui protège les députés. En la matière, la Commission politique de l'APF a rappelé son attachement au respect du principe d'immunité parlementaire au sein de l'espace francophone en adoptant – à l'unanimité – une déclaration lors de sa dernière qui s'est déroulée à Djibouti les 5 et 6 mars 2019.

### Acquittement de Laurent Gbagbo

Par ailleurs, l'ancien Président Laurent Gbagbo a été acquitté le 15 janvier, en première instance, par les juges de la Cour pénale internationale (CPI). Il faisait face à des accusations de crimes contre l'humanité dans le cadre des violences postélectorales de 2010-2011. Le 1<sup>er</sup> février, les juges ont ordonné sa libération conditionnelle. Le 5 février, un cortège d'une centaine de manifestants, principalement des femmes, ont exprimé leur colère dans les rues d'Abobo où une marche de femmes opposées à Laurent Gbagbo avait été violemment réprimée en 2011. La procureure de la CPI a indiqué qu'elle pourrait faire appel de son acquittement. Laurent Gbagbo doit d'ici là demeurer en territoire belge, la Belgique ayant accepté de l'accueillir. Entretemps, dans le cadre du processus de réconciliation nationale, soixante-dix personnalités exilées, dont cinq anciens ministres du dernier gouvernement de Laurent Gbagbo, sont rentrées à Abidjan.

### Présidence de l'Assemblée nationale et rentrée du Sénat

Le 8 février dernier, lors d'une session extraordinaire du parlement, le Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, M. Guillaume Soro, a annoncé sa démission de la présidence qu'il occupait depuis 2012. Son successeur, Amadou Soumahoro, a été élu dans ses nouvelles fonctions à la majorité absolue des suffrages le 7 mars 2019. L'opposition a boycotté le vote du nouveau bureau de l'Assemblée nationale dominé par le *Rassemblement des républicains* (RHDP). Une forte rivalité subsiste entre deux figures politiques ivoiriennes qui se disputent la présidence de l'APF.

Le 3 avril, un an après les élections sénatoriales de 2018, le tiers restant composé de 33 représentants de la Chambre haute a été nommé par le Président Alassane Ouattara. Huit jours après, pour la première fois depuis sa création en 2016, le Sénat ivoirien a siégé complet, 66 sénateurs ayant été élus en 2018. Le président du Sénat et ancien Premier ministre, Jeannot Ahoussou Kouadio, a rejoint le parti unifié du Président Alassane Ouattara, quittant du même coup le parti de l'opposant Henri Konan Bédié.

### Élection présidentielle de 2020

Dans un rapport publié le 11 février dernier, l'ONG Amnesty International a dressé un bilan sévère des atteintes aux libertés d'expression en Côte d'Ivoire à l'approche de l'élection présidentielle de 2020, notamment la détention de journalistes et de blogueurs ainsi que la procédure judiciaire à l'endroit d'opposants politiques. Des incertitudes persistent en ce qui a trait au divorce entre Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié, alliés lors des présidentielles de 2010 et 2015, à la réforme de la Commission électorale indépendante (CEI), la révision du Code électoral, la mise à jour de la liste électorale et la représentation au sein du Conseil constitutionnel, juge suprême de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Le 27 mai, le *Front populaire ivoirien* (FPI) a présenté le vaste projet de réconciliation nationale que le parti de Laurent Gbagbo entend entreprendre dans les mois à venir avec le *Parti démocratique de Côte d'Ivoire* (PDCI) dirigé par Henri Konan Bédié et les autres partis qui le souhaiteront, dont le *Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix* (RHDP) la formation d'Alassane Ouattara. Les rencontres de Bruxelles et de Daoukro entre des délégations FPI et PDCI s'inscrivent dans ce cadre.

Le débat politique a monté d'un cran en juin avec la résurgence du concept d'ivoirité et des questions identitaires.

## Violences intercommunautaires

Parallèlement, depuis les élections locales de 2018, des épisodes de violences intercommunautaires ont été observées à Zouan-Hounien, Bin-Houyé, Agboville, Ndouci, Sipilou, Abengourou, Béoumi et Kocumbo, pour ne citer que ces localités. Du 15 et 17 mai, la ville de Béoumi a été le théâtre d'affrontements particulièrement violents, à la suite d'une altercation entre deux chauffeurs appartenant aux communautés baoulé et malinké, qui a fait au moins 11 morts et 108 de blessés selon les autorités. Dans les jours qui ont suivis, en vue « de ramener la paix et la cohésion sociale », une délégation d'officiels ivoiriens a été dépêchée sur place alors que les forces de l'ordre ont été déployées dans le département pour une durée de deux semaines. La gendarmerie devrait en outre s'atteler à désarmer la population. Au-delà des clivages politiques, la crispation entre les communautés repose également sur des problématiques économiques et foncières.

## Égypte

Depuis quelques années, l'Égypte est le théâtre d'attentats djihadistes récurrents visant à la fois les populations civiles et les forces de sécurité.

Malgré les résultats de l'Opération Sinaï 2018, lancée l'an dernier pour lutter contre le terrorisme dans le pays, les attentats meurtriers demeurent fréquents sur le territoire égyptien. L'armée affirme en date de la mi-mai que 5 soldats égyptiens et 47 djihadistes présumés ont été tués dans de récents affrontements dans la région du Sinaï, où les forces de sécurité combattent une branche du groupe État islamique (EI). De plus, la communauté copte a été particulièrement touchée lorsque 7 fidèles ont été tués à Minya en novembre dernier. En l'espace de six mois, deux attaques à la bombe ont ciblé des touristes. Similairement, le 19 mai, un attentat à l'explosif contre un bus de touristes a fait 17 blessés à proximité de ce même lieu. Ces menaces terroristes mettent en péril la reprise économique du pays. 8 membres des forces de police égyptiennes ont été tués le 5 juin dans l'attaque d'un checkpoint dans le Nord-Sinaï, où sévit une branche locale du groupe État islamique (EI), a annoncé le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

Sur le plan des droits humains, le gouvernement a annoncé le 29 août la création d'un haut comité permanent des droits de l'Homme chargé « de traiter et de répondre aux allégations formulées à l'encontre de l'Égypte ». Le pays fait souvent l'objet de critiques par des ONG de défense des droits humains. Amnesty International a par exemple condamné l'arrestation d'une vingtaine d'avocats et militants des droits de l'Homme en novembre. Depuis l'automne 2018, on note également une intensification des arrestations visant les personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres) ou défendant les droits des personnes LGBT. En janvier, un présentateur d'une émission télévisée a été condamné à une peine d'un an ferme de prison pour avoir interviewé un homosexuel en 2018. Des procès de masse, condamnations à morts et exécutions se sont également multipliés à travers le pays. Au moins 140 personnes ont été condamnées à la peine de mort pour différents motifs, dont 75 personnes accusées d'avoir tué des policiers lors des émeutes du Caire en août 2013. Selon un décompte de l'Agence France Presse, au moins 15 personnes ont été exécutées en 2019. En avril, la justice égyptienne a confirmé la peine capitale contre 13 membres d'un groupe islamiste, accusé de meurtres d'officiers des forces de sécurité et d'attentat à la bombe.

Sur le plan politique, au terme du référendum constitutionnel qui a eu lieu du 20 au 22 avril 2019, la population égyptienne s'est prononcée en faveur de la révision de la Constitution avec un peu plus de 88,83 %. Le taux de participation était de 44,33 %. Le Parlement égyptien a adopté le 16 avril des amendements portant, entre autres, sur : le prolongement du mandat présidentiel de quatre à six ans, ouvrant la voie à un maintien du Président Abdel Fattah al-Sissi à la tête de l'État jusqu'en 2030 ; l'instauration d'un quota de 25 % de femmes au Parlement ; la reconnaissance du texte constitutionnel du rôle de l'armée en tant que « gardienne et protectrice » de l'État, de la démocratie et de la Constitution.

## France

La France connaît actuellement une importante mobilisation sociale connue sous le nom de « Mouvement des gilets jaunes », du nom des vestes de haute sécurité portées par les protestataires. D'abord motivé par le rejet de la hausse de la taxe sur les carburants, le mouvement s'est transformé en une protestation plus généralisée contre le lourd fardeau fiscal supporté par la classe moyenne. Depuis novembre dernier, des manifestations se déroulent chaque samedi dans plusieurs villes françaises, entraînant régulièrement des heurts violents avec les forces de l'ordre.

En réponse aux manifestants, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé le 10 décembre certaines mesures économiques et sociales, dont l'augmentation du revenu des travailleurs payés au salaire minimum (SMIC) et la défiscalisation des heures supplémentaires. La proposition de loi dite « anticasseurs » a été adoptée par le Parlement, d'abord par l'Assemblée nationale le 5 février, puis par le Sénat le 12 mars. Le texte vise « à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations ». Le Président Macron a décidé en amont de se saisir du Conseil constitutionnel au sujet de trois articles de la loi: les interdictions administratives de manifester, la création d'un fichier national recensant les casseurs et le délit d'une dissimulation volontaire du visage dans une manifestation. Un « grand débat national » s'est ensuite engagé de janvier à mars afin de consulter les Français sur quatre grands thèmes, soit la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État et les services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

La synthèse des contributions au grand débat a débuté le 8 avril révélant une forte demande de baisse d'impôts et de justice fiscale, mais aussi de réformes des institutions et de l'État, de transition écologique ainsi que l'amélioration du système de santé et de solidarité.

## Haïti

Au cours de l'automne 2018, des manifestations contre la corruption ont eu lieu dans les principales villes du pays, menant parfois à des affrontements violents avec les forces de l'ordre. Les milliers de manifestants réclament notamment des sanctions contre les auteurs de malversations financières dans la gestion du fonds « PetroCaribe ». Initié par l'ancien président vénézuélien Hugo Chavez, le fonds « PetroCaribe » permettait à plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'acquérir des produits pétroliers à un coût avantageux et de rembourser le prêt sur 25 ans à un taux d'intérêt de 1 %. Précédemment, en 2016 et en 2017, deux enquêtes du sénat haïtien sur le mauvais usage de ce fonds avaient ciblé une douzaine d'anciens ministres du parti actuellement au pouvoir, mais les rapports n'ont

toujours pas été suivis de poursuites judiciaires. En septembre, le premier ministre Céant s'est engagé à faire la lumière sur la gestion du fonds.

Le 31 janvier 2019, la Cour supérieure des comptes a déposé devant le Parlement haïtien son rapport sur la gestion du fonds « Petrocaribe ». Le document de 288 pages dévoile une gestion incontrôlée et opaque d'environ 2,5 milliards de dollars de fonds prêtés par le Venezuela. De nombreux manquements, incluant de graves soupçons de fraudes et de favoritisme, auraient été commis par des ministres de six gouvernements haïtiens depuis 2008. Le 4 février, le premier ministre Céant a annoncé que le gouvernement entamait des poursuites judiciaires pour dilapidation de fonds publics. Des milliers de personnes ont à nouveau manifesté dans les rues de Port-au-Prince, le 7 février, faisant au moins 2 morts et 14 policiers blessés. Pendant une dizaine de jours, des manifestations violentes ont éclaté dans la capitale, paralysant l'ensemble des activités dans le pays et forçant l'évacuation de travailleurs humanitaires, de diplomates et de voyageurs. Les opposants radicaux ont aussi causé d'importants dommages matériels. Les contestataires réclamaient la démission du pouvoir en place impliqué dans un vaste scandale de corruption et dénonçaient l'absence d'amélioration de leurs conditions de vie.

En réaction, le gouvernement a adopté des mesures d'urgence pour répondre à la crise financière et économique et assurer l'importation de denrées de première nécessité. Les députés de la Chambre basse ont destitué Jean-Henry Céant de son poste de premier ministre à la suite d'une motion de censure votée le 18 mars. Le 9 avril, le Président haïtien a confirmé Jean-Michel Lapin, à titre de nouveau chef de gouvernement, alors ministre de la Culture et de la Communication. La composition du nouveau cabinet ministériel a été dévoilée le 7 mai. Parmi les membres du nouveau gouvernement, on retrouve sept des seize anciens ministres de la précédente législature.

Le 30 mai, quatre sénateurs ont saccagé la salle de séance, paralysant encore une fois l'installation du nouveau gouvernement. Cet acte symbolique a empêché pour une troisième fois la ratification de la politique générale du premier ministre Jean-Michel Lapin. À deux reprises en mai, les sénateurs de l'opposition l'avaient empêchée en déambulant dans la salle de séance, mégaphones en main. Les élus détracteurs du Président Jovenel Moïse s'opposent à la reconduction de sept ministres de l'ancienne législature sans qu'ils n'aient obtenu d'attestation de bonne gestion des fonds publics. Le gouvernement assure les affaires courantes, dans l'attente de la ratification de la politique générale et la validation de la liste gouvernementale.

Le 31 mai les juges de la Cour des comptes ont épinglé le Président Jovenel Moïse au cœur « d'un stratagème de détournement de fonds », par la publication d'un long audit très attendu sur la gestion du fonds « Petrocaribe ». Ces derniers y relatent des suspicions de fraudes et de détournements, n'épargnant aucune entité qui a eu à gérer de l'argent tiré des fonds « Petrocaribe », y compris l'entreprise que dirigeait l'actuel chef de l'État avant sa prise de fonction. La contestation contre le président continue.

Plusieurs milliers de personnes sont descendues dans les rues de la capitale les 9 et 13 juin dernier pour réclamer la démission du Président Jovenel Moïse, accusé d'avoir profité de « détournements de fonds », de « collusion » ou encore de « favoritisme ». Les manifestations ont été marquées par de violentes échauffourées avec les forces de l'ordre. Deux personnes ont perdu la vie. L'Ambassade France a également été la cible de coups de feu le 11 juin.

Alors que 60% de la population haïtienne vit sous le seuil de pauvreté, la lenteur du processus politique constitue toutefois un frein aux investissements et pénalise les programmes d'aides au développement. L'installation d'un nouveau gouvernement est en effet un prérequis du Fonds monétaire international (FMI) pour le décaissement d'une première tranche d'aide. Début mars, le FMI a octroyé un prêt de 229 millions de dollars à Haïti pour les trois années à venir.

Outre les récentes périodes d'instabilité, la situation sécuritaire au pays est un déclin, les émeutes de la faim et les viols collectifs se multiplient, tandis que les violences avec les gangs armés ont causé la mort de 20 policiers. Le 12 avril, le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour une durée de six mois. La MINUJUSTH est déployée depuis octobre 2017, en remplacement de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) créée en 2004.

## Madagascar

Les 7 novembre et 19 décembre 2019 avait lieu l'élection présidentielle à Madagascar, un pays qui par le passé a connu plusieurs épisodes électoraux difficiles et mouvementés. Suivant les résultats de la CENI, validés par la Haute Cour constitutionnelle, Andry Rajoelina a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle avec 55,66 % des voix. Malgré les contestations de certains candidats et les requêtes déposées devant la Haute Cour constitutionnelle, les observateurs internationaux ont noté peu d'irrégularités et ont salué le bon déroulement de l'élection. La mission d'observation électorale de la Francophonie, qui s'est rendue à Madagascar pour les deux tours de l'élection, était d'ailleurs conduite par le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Philippe Courard.

Pour la première fois de leur histoire récente, les Malgaches ont vécu une alternance démocratique et une passation pacifique du pouvoir entre deux présidents. Le candidat défait Marc Ravalomanana a pour sa part concédé sa défaite et félicité publiquement le gagnant. Au cours du mois de janvier, le Président Rajoelina a prêté serment et a reconduit Christian Ntsay dans ses fonctions de premier ministre.

Quelques jours plus tard, le conseil de gouvernement a adopté le décret de convocation des électeurs pour les prochaines élections législatives prévues le 27 mai 2019. Le calendrier a été proposé par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Le scrutin a mis fin à une situation qui a conduit M. Rajoelina à légiférer par ordonnance depuis l'expiration de la précédente législature le 4 février. À l'issue des législatives, qui se sont déroulées dans le calme, le faible taux de participation de 31 % selon les résultats provisoires traduit un désintéressement des électeurs face au renouvellement des 151 sièges de l'Assemblée nationale. Les partis des deux candidats Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana qui se sont affrontés à la dernière élection présidentielle sont en lice pour la victoire. Quelques jours après le scrutin, la société civile a lancé un appel au calme, à la suite de plusieurs incidents : incendie d'un bureau de recensement des résultats, jets de cocktails Molotov, sit-in et manifestations, appel à la haine sur les réseaux sociaux. Les résultats provisoires seront connus le 15 juin selon le calendrier de la CENI.

Le référendum constitutionnel que le Président Rajoelina souhaitait organiser concomitamment aux élections législatives a été reporté à la suite d'une décision de la Haute Cour Constitutionnelle. Celle-ci a estimé que le projet de texte adopté devait d'abord être approuvé par le Parlement avant d'être soumis au vote de la population. La réforme envisagée porte notamment sur la suppression du Sénat et sur un pouvoir accru conféré aux autorités régionales.

## République centrafricaine

La situation sécuritaire demeure toujours précaire en dépit de l'entrée en vigueur de L'Accord de Khartoum. La République centrafricaine connaît une recrudescence d'affrontements entre groupes armés qui se disputent des ressources naturelles, principalement minières, et des zones d'influence, en prétendant assurer la défense de populations et de communautés locales. Les forces de sécurité centrafricaines et les Casques bleus sont aussi régulièrement visés. Le nombre de réfugiés et de déplacés a de nouveau augmenté et la situation humanitaire est alarmante. Quant au processus de paix et de réconciliation chapeauté par l'Union africaine, il tarde à donner des résultats.

### Forces de sécurité et recrudescence des violences

Opposant initialement des milices anti-Balaka à des groupes issus de l'ancienne rébellion de la Séléka, les conflits en Centrafrique se sont complexifiés au cours des dernières années : les affrontements sont non seulement entre groupes armés dits anti-Balaka et ex-Séléka, mais aussi régulièrement entre factions rivales d'un même mouvement pour la mainmise sur un territoire. La prédation économique pour le contrôle des ressources, notamment diamantifères et aurifères, nourrit les luttes fratricides. De nouveaux groupes armés autoproclamés d'« autodéfense » sont ainsi apparus. Parallèlement, les efforts menés par le pouvoir centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) pour restaurer l'autorité de l'État dans les provinces ont permis certaines avancées, mais le territoire centrafricain demeure encore majoritairement sous contrôle de groupes armés.

Au cours des derniers mois, les combats se sont multipliés principalement dans le centre du pays, notamment à Alindao et à Bambari, entraînant la mort d'au moins 100 personnes, dont de nombreux civils. D'autres sources évoquent un bilan beaucoup plus élevé. Des centaines de civils ont pris la fuite. Plusieurs autres régions ont aussi subi des violences au cours des derniers mois, notamment les villes de Batangafo (Nord) et Zémio (Sud-Est). Le 19 février, une attaque d'un des groupes armés contre une patrouille des Casques bleus près de Bambari et d'Alindao a occasionné la mort de 2 assaillants. Enfin, des accrochages ont opposé le 24 février des factions des groupes anti-Balaka et ex-Séléka.

L'émissaire de l'ONU pour la Centrafrique, Parfait Onanga-Anyanga, a admis en novembre que la MINUSCA était incapable de prévenir ces violences en raison d'effectifs limités dans certaines régions. La MINUSCA fait l'objet de critiques sévères, voire d'accusations d'inactions par les populations locales. Lors d'un discours à la nation prononcé en janvier, le Président Faustin Archange Touadera a indiqué que la formation des Forces armées centrafricaines (FACA) et leur déploiement constituaient une priorité de son gouvernement pour l'année 2019. Le redéploiement de l'armée nationale à l'intérieur du pays a débuté le 18 mai, après un premier échec le 5 mai. Ainsi 106, membres de la FACA ont été redéployés à Kaga

Bandoro, au Centre-Nord du pays, avec l'appui de la MINUSCA. De nombreux cas de viols de femmes par des éléments du *Mouvement patriotique pour le Centrafrique* (MPC) et du *Front populaire pour la reconnaissance de la Centrafrique* (FPRC) sont régulièrement signalés dans cette ville. Le 22 avril, 11 personnes ont été prises en otages à Lokoto, à l'Ouest, par des membres du *Front démocratique du peuple centrafricain* (FDPC).

De son côté, l'Union européenne a annoncé qu'elle élargissait et étendait jusqu'en septembre 2020 sa mission militaire de formation en Centrafrique. Un montant de 38 millions d'euros sera investi pour reconstruire les forces de sécurité intérieure, la justice et l'état civil.

Le 20 mai, une religieuse franco-espagnole de 77 ans, a été découverte assassinée à Nola, près de Berberati, situé à l'Ouest. Le 21 mai, des dizaines de civils ont été massacrés par des rebelles du 3R lors de l'attaque des villages de Bohong, Ndjondjom et Koundjili, situés au Nord-Ouest dans la région de l'Ouham-Pendé. Le bilan est de 39 morts d'après l'ONU et le gouvernement centrafricain. Le groupe armé est signataire de l'Accord de Khartoum et est représenté au sein du gouvernement inclusif mis en place le 22 mars 2019. Sous la pression des autorités centrafricaines et des partenaires internationaux, le 3R a remis à la justice trois éléments impliqués dans le massacre. C'est la première attaque d'ampleur depuis le calme très relatif qui avait suivi la signature d'un accord de paix en février dernier. Précédemment, 15 autres civils ont toutefois été tués lors d'autres attaques menées les jours précédents dans le village de Maikolo.

### Situation humanitaire et déplacés

La situation humanitaire en Centrafrique est extrêmement préoccupante. Un rapport de l'UNICEF publié le 30 novembre indique que deux enfants centrafricains sur trois, soit 1,5 million d'enfants, ont besoin d'une assistance humanitaire, un chiffre en hausse depuis cinq ans. De même, près de deux millions de personnes sur les 4,5 millions d'habitants nécessitent une « action alimentaire urgente » selon l'ONU, une situation s'étant grandement dégradée depuis 2014. Certaines préfectures seraient même confrontées à des risques de famine : pour la première fois, plusieurs régions dans l'Est et le centre du pays se trouvent déjà en phase 4 d'insécurité alimentaire, soit en phase d'urgence sur une échelle de 5, dont le dernier niveau correspond à la famine. Or, le programme international de réponse humanitaire pour la Centrafrique continue d'être sous-financé. En dépit de l'aggravation de la crise, le financement et l'attention de la communauté internationale demeurent faibles. Le *Plan de réponse humanitaire 2017* de l'ONU n'a été financé qu'à hauteur de 38 %, rendant dès lors son efficacité et son opérationnalisation sur le terrain très difficiles. Quant au *Plan de réponse humanitaire 2018* pour lequel l'ONU tentait de rattraper le retard, il prévoit un investissement de 515,6 millions de dollars, mais n'a été financé qu'à hauteur de 240,6 millions de dollars, rendant récurrent le sous-financement.

De plus, la présence de groupes armés dans certaines villes et camps de déplacés compromet le travail des organisations humanitaires qui se voient limitées dans leurs activités et, surtout, menacées physiquement. L'ONU souligne ainsi une multiplication des « incidents » contre les organisations humanitaires : vols, braquages, pillages des locaux des ONG, mais également attaques contre les travailleurs humanitaires. Cette violence ciblée, offrant des opportunités financières aux groupes armés, a entraîné une dégradation des conditions sécuritaires pour les travailleurs humanitaires et la suspension des activités de certaines ONG. La demande d'aide humanitaire est intensifiée par les

déplacements forcés des populations. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), en date du 31 octobre 2018, on comptait en Centrafrique 636 450 déplacés à l'intérieur du pays et plus de 574 640 réfugiés dans les pays limitrophes.

### Politique et processus de paix

Depuis le début de la crise, pas moins de 7 accords de paix avec les groupes armés ont été signés sans néanmoins permettre la fin des conflits. Depuis juillet 2017, l'Union africaine, soutenue par l'ONU et les principaux partenaires de la Centrafrique, pilote une initiative de paix et de réconciliation afin de faciliter le dialogue et la négociation entre le gouvernement et les 14 groupes armés. En août, ces derniers ont préparé avec les émissaires de l'Union africaine une liste de 104 revendications, prérequis à une cessation des hostilités. La question de l'amnistie générale réclamée par les groupes armés, mais refusée par les autorités, était un point de désaccord majeur. Parallèlement aux efforts de l'Union africaine, la Russie tente également depuis plusieurs mois de conduire une offensive diplomatique en multipliant les médiations avec les groupes armés, mais jusqu'ici sans résultats tangibles malgré la signature de déclarations. Très engagée en Centrafrique depuis un an, la Russie a obtenu de l'ONU l'autorisation d'y livrer des armes pour l'armée nationale en dépit de l'embargo en cours depuis 2013. La France a également annoncé en novembre la livraison d'armes pour appuyer les forces de sécurité.

De nouveaux pourparlers de paix ont débuté le 24 janvier dernier à Khartoum, au Soudan, sous l'égide de l'Union africaine et de l'ONU. Malgré l'absence de certains groupes armés, au terme de dix jours de négociations, les parties ont signé le 6 février 2019 un nouvel accord de paix – le huitième – nommé « Accord politique pour la paix et la réconciliation ». Parmi les principaux points de l'Accord, on note « la dissolution intégrale des groupes armés sur toute l'étendue du territoire national », la mise en place d'un gouvernement inclusif comprenant des représentants issus des groupes armés, la création d'unités militaires mixtes FACA / MINUSCA / groupes armés, ainsi qu'une décentralisation avec transfert de compétences et de ressources. Les groupes armés se sont par ailleurs engagés à « participer pleinement » au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et à « bannir toute velléité d'accession ou de conservation du pouvoir par la force ». Dans le cadre de ce processus, 10 groupes armés sur les 14 qui contrôlent encore près de 80 % du territoire centrafricain, ont remis au Comité consultatif et du suivi du DDR la liste nominative de leurs combattants concernés par ce programme. Cette étape a été suivie du lancement, le 15 mai, du Comité de suivi de l'Accord par le chef d'État.

Sur la scène politique, le 25 février, le Président Touadéra a nommé son ancien directeur de cabinet, Firmin Ngrebada, Premier ministre. Il remplace Mathieu Simplicie Sarandji qui a donné sa démission ainsi que celle de son gouvernement trois jours auparavant. Le 29 avril, lors de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a axé sa feuille de route sur l'application sur l'Accord de Khartoum, en insistant sur la consolidation de la paix, la restauration de la sécurité, la relance de l'économie et les défis humanitaires. La composition du nouveau gouvernement formé le 3 mars, prévu dans les engagements de Khartoum, a suscité moult contestations des groupes armés, de certains partis politiques et des acteurs de la société civile qui réclamaient une formation plus inclusive. Face à cette impasse, l'Union africaine – en sa qualité de garante de l'Accord – a réuni les différentes parties le 18 mars à Addis-Abeba. Les négociations ont abouti sur la mise en place le 22 mars d'un nouveau gouvernement « inclusif » composé de 39 membres, dont 12 représentants des groupes

armés. Le 13 mai s'est ensuite tenu à Bangui un séminaire gouvernemental visant à préparer la consultation populaire nationale relative à la mise en place de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation (CVJRR), en présence du Premier ministre et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et chef de la MINUSCA.

Décus des pourparlers de paix, une plateforme d'opposition a été créée le 31 mai, regroupant jusqu'ici 24 signataires, dont ceux des principaux partis d'oppositions, la société civile et des syndicats. Le manifeste du *Front uni pour la défense de la nation* (FUND) exige du Président notamment qu'il démette de leurs fonctions de conseillers militaires les principaux chefs ex-Seleka et leurs représentants dans les institutions centrafricaines, des postes qu'ils ont tous obtenus en application de l'accord de paix de Khartoum, signé à Bangui en février 2019. Autre exigence, l'arrestation de deux chefs ex-Seleka, Sidiki Abass et de Ali Darassa, accusés d'être les responsables des tueries qui se sont déroulées après la signature de cet accord.

Dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2020, un projet de réforme du Code électoral a été adopté à l'Assemblée nationale le 23 avril. Il prévoit entre autres l'introduction d'un scrutin de liste pour des circonscriptions à sièges multiples pour les élections législatives et le montant des cautions aux différentes élections. Ces modifications ont divisé les parlementaires en particulier ceux issus de l'opposition.

## République du Congo

Depuis la réélection du Président Denis Sassou-Nguesso en mars 2016, une crise sécuritaire et politique sévit dans la région du Pool, au sud du pays. Les autorités congolaises attribuent les actes de violence aux hommes armés de l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, dit Pasteur Ntumi, qui était recherché par un mandat d'arrêt depuis avril 2016, après avoir attaqué le sud du pays au lendemain de l'élection présidentielle. Un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) a débuté en septembre. La République du Congo et les Nations Unies ont annoncé qu'ils consacraient 12,6 millions d'euros à la démobilisation des rebelles. Le gouvernement congolais et ses partenaires sont parvenus à installer une plateforme de dialogue et d'échanges intra-communautaires, qui a tenu ses premières assises mercredi 12 et jeudi 13 juin à Kinkala, chef-lieu du Pool. Ces plateformes ont pour objectif de renforcer la paix acquise par le maintien du dialogue. Malgré les succès de l'accord de paix, les défenseurs des droits humains dénoncent le régime d'impunité accordé aux rebelles signataires de l'accord. Au terme des assises, les différentes parties prenantes ont, dans leurs recommandations, demandé le retrait progressif du Pool du dispositif militaire, ou encore l'organisation d'un dialogue national inclusif avec un accent sur cette province, théâtre d'affrontements ayant opposé l'armée et les partisans du pasteur Ntumi entre 2016 et 2017.

Le 29 avril 2019, les autorités chinoises et congolaises ont conclu à Pékin un accord sur le rééchelonnement des quelque 3,15 milliards dollars de dette congolaise détenus par la Chine, ouvrant la voie à la reprise des négociations engagée en 2017 avec le Fond mondial international (FMI) puis suspendues après la découverte de l'ampleur de la dette du pays. Le FMI a ensuite annoncé le 9 mai un accord avec le gouvernement du Congo-Brazzaville en vue d'instaurer un programme d'aide grandement attendu.

## République démocratique du Congo (RDC)

La dernière année a bien sûr été marquée en République démocratique du Congo (RDC) par la tenue de l'élection présidentielle, repoussée depuis 2016. Parallèlement, la situation sécuritaire demeure préoccupante, plusieurs provinces restent en proie à la violence et à l'insécurité, principalement dans l'Est du pays, zone qui a également été affectée par une nouvelle épidémie d'Ébola.

### Élections présidentielle, législatives et provinciales

Alors que l'échéance du mandat du Président Joseph Kabila était prévue le 19 décembre 2016, l'élection présidentielle n'a pu être tenue à l'automne 2016, entraînant de fortes tensions politiques et sociales. Après plusieurs efforts de dialogue, un accord politique a été signé le 31 décembre 2016, sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Suivant cet Accord dit de la Saint-Sylvestre, de nouvelles élections devaient avoir lieu avant la fin de l'année 2017. Après de nouvelles négociations, la date du 23 décembre 2018 a été retenue pour la tenue des élections présidentielle, législatives et provinciales, ainsi organisées en une seule séquence.

21 candidats étaient officiellement en lice pour l'élection présidentielle. Le 13 décembre, dix jours avant les élections, un incendie s'est déclaré dans un entrepôt de la CENI à Kinshasa, détruisant 80 % du matériel électoral de la capitale, dont près de 8 000 machines à voter. Une semaine plus tard, en raison de ces importantes pertes de matériel électoral, la CENI a annoncé le report des élections présidentielle, législatives et provinciales au 30 décembre afin d'acheminer vers la capitale le matériel gardé en réserve dans d'autres régions. Des manifestations se sont tenues pour protester contre ce report. Par ailleurs, dans les régions de Béni et Butembo (Nord-Kivu) ainsi que de Yumbi (Ouest), les élections ont été reportées à mars 2019 en raison de l'épidémie d'Ebola et des violences meurtrières qui affectent ces secteurs, un scrutin reporté touchant plus de 1,2 million d'électeurs. Des protestations, parfois violentes, ont eu lieu dans ces régions.

Malgré les craintes de l'opposition et de la communauté internationale, les élections présidentielle, législatives et provinciales ont finalement eu lieu le 30 décembre. Les électeurs congolais se sont mobilisés dans le calme ; peu d'incidents violents ont été rapportés. Dans l'attente des résultats, les autorités congolaises ont coupé l'accès à internet et le signal de certaines radios, dont RFI. L'annonce des résultats provisoires, d'abord prévue pour le 6 janvier, s'est faite dans la nuit du 9 au 10 janvier. Selon le décompte de la CENI, le candidat de l'opposition Félix Tschisekedi a été déclaré vainqueur avec 38,57 % des suffrages exprimés contre 34,8 % pour l'autre candidat de l'opposition Martin Fayulu et 23,8 % pour Emmanuel Ramazani Shadary. L'annonce de la CENI a surpris la CENCO qui a déclaré que ces résultats provisoires ne correspondaient pas aux données collectées par ses 40 000 observateurs déployés dans le pays. Le candidat Martin Fayulu a également contesté ces résultats : s'appuyant sur des fuites supposées de documents le donnant vainqueur avec 60 % des suffrages, ce dernier a revendiqué la victoire et saisi la Cour constitutionnelle pour un recomptage des voix. Le 17 janvier, l'Union africaine a demandé la suspension de la proclamation des résultats électoraux définitifs et a annoncé l'envoi à Kinshasa d'une délégation de haut niveau, conduite par le Président rwandais Paul Kagame, président en exercice de l'Union africaine, afin « de trouver un consensus sur une issue à la crise post-électorale » avec toutes les parties congolaises concernées. De son côté, la Cour

constitutionnelle a maintenu son calendrier : le 20 janvier, elle a proclamé élu à la majorité simple Félix Tschisekedi, après avoir rejeté le recours de Martin Fayulu. Confrontée à la validation des résultats par la Cour constitutionnelle, l'Union africaine a reporté *sine die* sa mission à Kinshasa. Félix Tschisekedi a prêté serment le 24 janvier. La communauté internationale a pris acte de la validation des résultats et de la prise de fonction du Président Tshisekedi. De son côté, Martin Fayulu et ses partisans contestent toujours les résultats.

Quant aux élections législatives, qui se sont déroulées le 30 décembre 2018, la coalition soutenue par le Président Kabila conserve sa majorité à l'Assemblée nationale avec au moins 350 sièges sur les 485 qui étaient en jeu. En 2019, cette tendance s'est maintenue aux élections sénatoriales le 15 mars qui après le Parlement et les assemblées provinciales, le *Front commun pour le Congo*, plateforme de l'ex-président Kabila, est donné largement vainqueur des sénatoriales.

Cette annonce est suivie le lendemain de manifestations des militants de l'*Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS)* ainsi que des affrontements avec les forces de l'ordre eu égard à la possible suspension de l'installation du Sénat qui a finalement été levée – et aux élections des gouverneurs et vice-gouverneurs les 10 et 13 avril.

Les 26 et 27 avril, la coalition électorale Lamuka – qui dispose de 107 députés de l'Assemblée nationale - a tenu ses assises politiques en Belgique. Ses membres ont décidé de transformer cette coalition en plateforme politique, reconnaissant ainsi les résultats de l'élection.

Depuis son investiture, le Président Tshisekedi s'est engagé en faveur du retour des opposants politiques exilés et a accordé le 13 mars la grâce présidentielle à une cinquantaine de prisonnier politiques. Cette mesure de décrispation politique fait partie du programme d'urgence du Président pour les 100 premiers jours de son mandat. Le 20 mai, Moïse Katumbi est revenu en RDC, après trois ans d'exil. Il a affirmé à son retour de se placer dans l'opposition républicaine et de transformer sa plateforme électorale en parti politique. Pour sa part, l'ex-chef de guerre et opposant, Jean-Pierre Bemba, a annoncé son retour pour le 23 juin.

Suite à des négociations, le Président Tshisekedi a nommé Sylvestre Ilunga Ilunkamba, membre du *Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD)* fondé par Joseph Kabila, au poste de Premier ministre.

Le 12 juin, 23 députés de l'opposition qui siégeaient déjà à l'Assemblée nationale viennent d'être invalidées par la Cour constitutionnelle au profit des membres du Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila qui obtient une majorité absolue à l'Assemblée. L'opposition considère que la Cour constitutionnelle a pris des arrêts en dehors du délai de deux mois qui lui est imparti par la loi, pour les contentieux électoraux. L'opposition appelle alors à la mobilisation de la population face à ce qu'elle qualifie d'anarchie constitutionnelle » et de « provocation ».

### Violences dans l'Est et autres régions

La situation sécuritaire dans les provinces du Kivu et de l'Ituri à l'Est demeure très préoccupante. Plus de 130 groupes armés seraient actifs dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, des groupes armés convoitant le coltan, un minerai notamment utilisé dans la fabrication des téléphones portables. Les violences affectent principalement les populations civiles – prises d'otage, meurtres, pillages, incendies de

villages – et surtout les femmes et les filles victimes de viols et de mutilations. C’est dans cette région qu’œuvre le gynécologue Denis Mukwege, co-prix Nobel de la paix 2018 pour sa lutte incessante contre ces violences sexuelles.

Depuis plus d’un an, les villages du Nord-Kivu connaissent un regain des violences perpétrées par les groupes armés. La ville de Béni et sa région sont particulièrement touchées par des attaques meurtrières des rebelles ougandais de l’Allied Democratic Forces (AFD). L’armée congolaise et les forces des Nations Unies (MONUSCO) ont mené des opérations militaires conjointes – terrestres et aériennes – contre les AFD, mais le groupe armé continue de sévir. Ces violences meurtrières et récurrentes ont exacerbé la colère des populations qui ont manifesté à plusieurs reprises au cours de l’automne pour dénoncer l’inertie des autorités. Des écoles du Nord-Kivu ont même décrété une grève en octobre et novembre pour protester contre les massacres et les enlèvements dont leurs communautés sont victimes. En Ituri, des violences intercommunautaires ont fait au moins 50 morts depuis le 10 juin. À la suite de l’assassinat de quatre commerçants, s’en est suivi un cycle de représailles sanglant. L’armée congolaise accuse quant à elle un groupe armé d’être responsable de cette poussée de violence. Les autorités et la société civile ont aussi lancé un appel au calme aux deux communautés pour tenter de stopper la spirale de la violence et les déplacements de populations paniquées.

Parallèlement à ces massacres, la région de Béni est en proie à une nouvelle épidémie de la fièvre hémorragique Ebola depuis le mois d’août. Plus de 2 000 personnes ont contracté le virus, et 1 346 sont mortes depuis la déclaration, il y a dix mois, de l’épidémie qui sévit dans l’est de la RDC, selon les derniers bulletins du ministère de la santé. Depuis août, plus de 82 600 personnes ont été vaccinées. Dans le contexte d’insécurité, les violences dans l’Est du pays rendent le travail des humanitaires difficile, où depuis le début de l’année des centres de transit pour les patients ont été attaqués, forçant Médecins sans frontières à suspendre ses activités médicales. Enfin, au moins 890 personnes ont été tuées lors de violences communautaires à la mi-décembre dans quatre villages du territoire de Yumbi (Ouest), le conflit opposant les ethnies Banunu et Batendé. Près de 16 000 personnes ont fui vers le Congo voisin pour échapper aux violences. Les autorités ont annoncé, le 28 février, le déploiement de deux cents policiers venant de Kinshasa pour assurer la sécurité de la population et y maintenir l’ordre public.

Le 3 juin, les Nations unies s’inquiète de la dégradation de la sécurité alimentaire au pays, où treize millions de personnes, parmi eux cinq millions d’enfants, vivent dans une insécurité alimentaire extrême en RDC.

## Sahel

### Force militaire conjointe du G5 Sahel

Les pays du Sahel poursuivent leur action dans la lutte contre le terrorisme. Au printemps 2017, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad avaient annoncé la création d’une force militaire régionale conjointe capable de lutter contre la menace terroriste et l’insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. À la

différence des missions des Casques bleus, la force conjointe régionale a la possibilité de s'affranchir des frontières lors de ses opérations anti-djihadistes. Appuyée politiquement et militairement par la France, la force G5 Sahel a également reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Le financement demeure toutefois l'un de ses principaux défis. Quelque 420 millions d'euros ont été promis par les pays donateurs pour 2018, mais plusieurs bailleurs de fonds tardent à concrétiser les promesses. En novembre, seul un quart du montant avait été déboursé. Réunis à Nouakchott en décembre dernier, les partenaires du G5 Sahel ont en revanche porté à 2,4 milliards d'euros leur promesse d'aide pour la mise en œuvre d'une quarantaine de projets de développement (construction d'écoles, de centres de soins, de points d'accès à l'eau, etc.) du *Programme d'investissement prioritaire 2019-2021* du G5 Sahel. Il s'agit de 127 % de l'objectif de mobilisation initial. L'Union européenne et la France sont les plus gros contributeurs. 13 % du budget était déjà fourni par les États du G5.

Suite à une attaque du quartier général de la force conjointe G5 Sahel à Sévaré, au Mali, en juin 2018, les opérations de la force conjointe ont reprises au début de l'année 2019. La force française Barkhane continue, quant à elle, à appuyer le G5 Sahel, que ce soit pour la formation, l'entraînement ou l'accompagnement dans des opérations militaires conjointes.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, l'APF a organisé au siège des Nations Unies à New York, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et sa représentation permanente auprès des Nations Unies, une Conférence parlementaire sur le G5 Sahel. À l'initiative du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, M. Alassane Sakandé, les parlementaires y ont adopté l'*Appel de New York sur le G5 Sahel en marge de la 73<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations Unies*, un texte appelant la communauté internationale à renforcer son soutien et son engagement auprès des pays du G5 Sahel. Le 13 décembre, lors d'un sommet interparlementaire tenu à Paris et auquel l'APF était associée, les parlementaires du G5 Sahel ont annoncé leur volonté de mettre sur pied une structure interparlementaire consultative permettant de suivre les actions sécuritaires et de développement entreprises dans les pays du G5 Sahel.

Réunis le 5 février au Burkina Faso à l'occasion de leur cinquième conférence, les chefs d'État des pays du G5 Sahel ont fait le bilan de la présidence nigérienne et défini la feuille de route pour l'année 2019. Ils se sont félicités du démarrage des opérations de la force militaire conjointe et ont identifié certaines priorités pour l'année à venir, dont la recherche de mécanismes de financement pérenne pour la force conjointe et la mise en œuvre des actions du *Programme d'investissement prioritaire 2019-2021* pour lequel les partenaires du G5 Sahel ont promis des sommes considérables.

Lors d'une rencontre le 14 mai à Bruxelles les ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'Union européenne et leurs homologues du G5 Sahel ont souligné leur volonté partagée d'améliorer aussi rapidement que possible l'efficacité du G5 Sahel pour accroître son opérationnalité. Les pays du G5 Sahel ont toutefois critiqué la lenteur des financements. Tous appuient le Conseil de sécurité de l'ONU qui a donné son accord, le 24 mars, pour le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) à la force du G5 Sahel. En outre, ils applaudissent que la force conjointe du G5 Sahel compte déjà dans ses rangs quatre mille hommes sur les cinq mille prévus.

Les acteurs régionaux et internationaux s'inquiètent d'une dégradation sécuritaire au Sahel en raison de la multiplication des activités djihadistes. Dans ce contexte, la Force conjointe du G5 Sahel agit comme

rempart à l'expansion des groupes terroristes qui essaient dans la sous-région, à condition toutefois que celle-ci parvienne à être pleinement opérationnalisée, un objectif qui se heurte à plusieurs difficultés. Par ailleurs, dans la région sahélienne, les risques d'affrontements intercommunautaires augmentent alors que le rôle des groupes d'autodéfense est plus en plus remis en question.

### **Burkina Faso**

La situation sécuritaire est en déclin dans l'Ouest, le Nord et l'Est du Burkina Faso où les provinces sont la proie d'attaques meurtrières incessantes, principalement sur les frontières nigérienne et malienne, qui créent des zones d'insécurité de plus en plus grandes. L'État burkinabè y est peu présent et les infrastructures et services publics y sont défaillants. Sous la menace des djihadistes opposés à l'enseignement dit « occidental », le gouvernement estime que 1 135 écoles sont actuellement fermées, privant de scolarisation des dizaines de milliers d'enfants. L'état d'urgence a été décrété dans plusieurs provinces.

Le pays est en proie à des attaques terroristes contre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité. L'armée burkinabè a mené une vaste opération anti-terroriste au début du mois de février dans trois localités frontalières du Nord du pays après une attaque ayant fait 14 victimes civiles dans le Yatenga. Les autorités affirment avoir neutralisé 146 terroristes. Malgré cette offensive, le 26 avril, une dizaine d'hommes à motos ont attaqué le village de Maytagou, dans le Centre-Est du pays. Les assaillants ont tué 6 personnes, dont 5 enseignants de l'école locale. Le 9 juin, la ville d'Arbinda, située dans le nord du Burkina Faso, a été le théâtre d'une attaque armée attribuée aux djihadistes.

En outre, la prolifération des engins explosifs artisanaux au cours des derniers mois a été particulièrement meurtrière, notamment pour les forces de sécurité. Au moins une soixantaine de personnes sont mortes dans l'explosion de mines artisanales dans les régions du Nord et de l'Est.

Les 28 avril, 12, 13 et 26 mai, les terroristes ont attaqué des lieux de culte catholiques faisant plus d'une vingtaine de morts et de nombreux blessés.

Par ailleurs, les populations burkinabè sont victimes non seulement des activités djihadistes, mais également des tensions violentes périodiques entre les agriculteurs et les Peuls, traditionnellement éleveurs. Les 1<sup>er</sup> et 2 janvier, une cinquantaine de civils ont été tués dans le village de Yirgou lors d'une attaque d'hommes armés suivie de représailles de la communauté peule. Tragiquement, 62 personnes sont décédées à la suite d'attaques djihadistes suivies d'affrontements intercommunautaires dans la commune d'Arbinda, entre le 31 mars et le 2 avril.

Le 4 avril, le Président burkinabé Roch Marc Christian Kaboré a évoqué le climat sécuritaire, encore volatile, à la suite d'attaques de groupes terroristes et d'affrontements intercommunautaires, avec plusieurs délégations de partis politiques de la majorité et de l'opposition. Les Nations Unies affirment qu'une crise humanitaire sans précédent sévit au Burkina Faso, où plus de 100 000 personnes ont dû fuir leur foyer. S'agissant du dialogue politique initié par le gouvernement, la rencontre du 28 avril prévue entre la partie gouvernementale et le chef de file de l'opposition a été annulée suite de l'attaque contre une église à Soum, au cours de laquelle 6 membres de l'église ont été tués. Un comité préparatoire au dialogue, présidé par le ministre de l'Administration territoriale et composé des représentants de la majorité et de l'opposition, a été mis en place. Il proposera la feuille de route en vue de la tenue du dialogue.

Le référendum constitutionnel prévu le 24 mars a pour sa part été reporté à une date ultérieure. Dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2020, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) s'est entretenue avec les partenaires techniques et financiers, le 17 mai. Il s'agissait pour l'organe électoral de présenter les étapes préparatoires aux scrutins de 2020 et solliciter l'appui des partenaires.

## **Mali**

### Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

Depuis 2012, une profonde crise politique, ponctuée d'actes de violence récurrents, secoue le Mali. Un cycle de négociations de paix entre le pouvoir malien et les groupes armés du Nord a certes mené à la signature en 2015 de l'*Accord pour la paix et la réconciliation au Mali*, dit Accord d'Alger, mais sa mise en œuvre est difficile et régulièrement paralysée par les conflits et les divisions, parfois au sein même des factions signataires. Malgré la signature en octobre d'un nouveau *Pacte pour la paix au Mali*, les progrès demeurent faibles et le Conseil de sécurité a adopté en décembre ses premières mesures de sanctions visant des responsables des groupes armés signataires à l'origine de blocage dans la mise en œuvre. En février 2019, environ 5 000 combattants ont manifesté leur désir d'intégrer le processus de paix et d'adhérer au *Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR)*.

### Terrorisme et violences intercommunautaires

En dépit des efforts pour la paix, le Nord, le Nord-Est et le centre du Mali demeurent en proie à de nombreuses attaques meurtrières, notamment perpétrées par des groupes djihadistes non signataires de l'Accord d'Alger. L'état d'urgence, qui avait été prolongé jusqu'au 31 octobre 2018, a été prorogé d'une année supplémentaire. En décembre, le premier ministre a annoncé l'envoi de 350 policiers, gendarmes et soldats supplémentaires à Tombouctou pour renforcer la sécurité. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), on compte désormais plus de 120 000 déplacés internes au Mali, un nombre ayant doublé depuis six mois. Environ 250 000 enfants sont privés d'école au Mali en raison de la menace terroriste omniprésente.

Les soldats de l'armée malienne, de la force française Barkhane et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) affrontent régulièrement les groupes armés, entraînant des victimes nombreuses. Le 20 janvier, une violente attaque contre la MINUSMA à Aguelhok (Nord-Est) a coûté la vie à 10 Casques bleus tchadiens et blessé au moins 25 soldats. L'attaque a été revendiquée par le groupe djihadiste Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

Les violences intercommunautaires sont également nombreuses au Nord-Est et au centre du pays et ont fait plus de 500 morts civils en 2018 selon l'ONU. Le 23 mars, au moins 157 victimes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées lors d'une attaque menée par un groupe armé de chasseurs dozos dans le village peul d'Ogossagou. Le Président malien s'est rendu sur place pour témoigner de sa solidarité avec les populations. Le 2 mai, la Mission des Nations unies annonce ses conclusions préliminaires sur le massacre d'Ogossagou. L'ONU parle d'attaque « planifiée, organisée et coordonnée » et note que l'incident n'est pas isolé et qu'il s'inscrit dans un climat d'impunité totale à l'égard des groupes d'auto-défense communautaire qui agissent au moyen d'armes de guerre.

Selon l'ONU, les violences intercommunautaires se sont exacerbées au cours des deux dernières années en particulier au centre du pays. Le 4 mai, 18 civils sont tués non loin de la localité de Mondoro, dans la région de Mopti, dans le centre du pays. Le 9 juin, le centre du Mali est une nouvelle fois endeuillé après une attaque meurtrière. Des hommes armés ont tué au moins 95 personnes dans le village dogon de Sobane. Le Président et le Premier ministre se sont rendus sur place et ont décrété un deuil national de 3 jours. Le gouverneur de la région de Mopti a été révoqué et d'autres sanctions sont à venir. Les violences ont entraîné plus de 15 000 déplacés depuis le début de l'année dans la seule région du Mopti.

#### Nouveau gouvernement de Boubou Cissé

Le 5 avril, plus de 10 000 personnes ont manifesté à Bamako préoccupées, entre autres, par la dégradation sécuritaire du pays. À l'appel des leaders religieux rejoints par une partie de l'opposition, les manifestants ont également réclamé la démission du gouvernement ainsi que le départ des forces militaires internationales présentes dans le pays. Sous le feu des critiques, le premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga a présenté sa démission au Président Ibrahim Boubakar Keïta le 18 avril dernier. Son successeur, Boubou Cissé, a été nommé le 22 avril, sous la promesse d'un « gouvernement d'ouverture ». Le 2 mai, la majorité et une partie des groupes d'opposition signent un accord de gouvernance. Parmi eux, Tiébilé Dramé, président du *Parti pour la renaissance nationale* (PARENA), qui obtient le portefeuille du ministère des Affaires étrangères. De manière générale, le principe d'une application des accords d'Alger et de la mise en œuvre de réformes politiques, institutionnelles, économiques et sociales est acté.

#### Élections présidentielle, législatives et locales

Le gouvernement malien a dévoilé en mai 2019 son nouveau calendrier électoral s'étalant jusqu'au 22 novembre 2019. Il est cependant si ambitieux que les acteurs politiques sont mitigés. Au programme : le chronogramme des élections législatives, initialement prévues en juin 2019 puis plusieurs fois reportées, mais dont la tenue devrait intervenir après le dialogue politique, en même temps que le référendum constitutionnel. Les élections locales sont prévues pour le 20 octobre suivies des élections sénatoriales le 17 novembre 2019.

### **Niger**

La situation au Niger est essentiellement marquée par l'insécurité, le pays étant fortement touché par le terrorisme, principalement perpétré par le groupe islamiste Boko Haram. Depuis plus de 10 ans, l'insurrection de Boko Haram, qui a débuté en 2009 dans le nord-est du Nigeria, a fait plus de 27 000 morts et 1,8 million de déplacés dans ce pays. Depuis le début de l'année en cours, les attaques dans la région de Diffa au Sud-Est du pays se sont multipliées. Depuis le mois de janvier, plus de 100 000 nouveaux réfugiés et déplacés ont été recensés au Niger, alors que le pays en abritait déjà quelque 300 000. À Diffa, les groupes armés ont provoqué le mouvement d'environ 25 000 personnes.

Par conséquent, l'état d'urgence dans cette région nigérienne est toujours vigueur. L'ONU a décompté 116 incidents, et 85 civils morts suite à des attaques djihadistes, sur le seul mois de mars. Le 26 mars, à Diffa, une attaque terroriste a coûté la vie à 12 civils. Le 4 avril, le camp de gendarmerie de Diffa a été la cible d'une attaque djihadistes. Le 13 mai, une attaque terroriste a visa la prison de haute sécurité de

Koutoukalé, un établissement pénitentiaire. En rappel aux événements du 14 mai, le gouvernement nigérien a décrété un deuil national de trois jours s'en suivant une embuscade meurtrière qui a coûté la vie à 28 soldats nigériens dans le Nord de la région de Tillabéry, non loin de la frontière malienne. Dans la région de Diffa, les enlèvements de personnes contre rançons se multiplient. Dans la nuit du 29 mai, 11 personnes ont été enlevées dans le village de Toumour. Des enlèvements qui continuent malgré de lourdes pertes infligées ces derniers temps aux djihadistes par les soldats de la Force multinationale mixte qui regroupe le Tchad, le Niger, le Cameroun et le Nigeria.

Sur le plan politique, un nouveau code électoral a été adopté en l'absence des partis d'opposition qui en contestent certains articles, notamment en ce qui concerne l'éligibilité des candidats. Mohamed Bazoum, ministre nigérien de l'Intérieur, a été investi fin mars 2019 candidat du *Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme* (PNDS, au pouvoir) à la présidentielle de 2021 et à laquelle l'actuel président Mahamadou Issoufou ne se présentera pas. Les deux autres candidats déjà déclarés sont Seïni Oumarou, dirigeant du Mouvement national pour la société de développement (MNSD) et Mahamane Ousmane, ancien président de 1993 à 1996.

### **Tchad**

Bien que moins touché par le terrorisme que les autres pays du Sahel, le Tchad connaît également des violences meurtrières. Depuis le début de l'année, les incursions des djihadistes nigériens connaissent un regain d'activité dans la région du Lac Tchad. En février, les forces armées françaises et tchadiennes ont mené une série de frappes aériennes contre les rebelles de l'*Union des forces de la résistance* (UFR) qui avaient annoncé vouloir marcher sur N'Djamena. Ces opérations conjointes ont permis de stopper la progression du groupe armé et la capture de plusieurs centaines de combattants. Le 22 mars, à Dangdala, l'armée tchadienne a été assaillie par des éléments de Boko Haram causant 23 morts et 4 blessés. Le 26 au soir, 12 civils ont été tués dans le village de Nguigmi, dans la région du Diffa. Dans la nuit du 14 au 15 avril, près de la région du lac Tchad, l'armée tchadienne a été attaquée par des djihadistes nigériens de Boko Haram qui ont perdu 67 combattants. Au total, 7 militaires ont été tués et 15 autres blessés. Autre préoccupation sécuritaire, depuis plusieurs années, l'Est du Tchad est en proie à des conflits intercommunautaires entre les autochtones ouaddaïens, agriculteurs, et les tribus arabes, éleveurs. En février, le gouvernement a annoncé la saisie de toutes les armes détenues par des civils dans la région, dont les propriétaires seront « jugés et condamnés ». Entre le 16 et le 20 mai, au moins 35 personnes sont mortes au cours de trois affrontements distincts.

Par ailleurs, le 21 février, le Président Idriss Déby-Itno a mis en place la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) responsable d'organiser les prochaines élections législatives, initialement prévues pour mai 2019, mais qui ont été repoussées à la fin de l'année 2019. Au début du mois de mai, l'opposition a suspendu sa participation au processus électoral pour demander la révision des décrets portant désignation des membres de la CENI. Par ailleurs, la neutralité du nouveau Président de la CENI, Kodi Mahamat Bam, présenté comme un militant du parti présidentiel, est remise en cause par l'opposition.

Le 12 avril, un arrêt de la Cour suprême a nommé Romadoumngar Félix Nialbé, chef leader du parti de l'*Union pour la République et la démocratie* (URD) en qualité de chef de l'opposition. Il remplace Saleh Kebzabo, Président de l'*Union pour la démocratie et le renouveau* (UNDR) qui a perdu son rang de parti majoritaire suite à la défection d'un de ses députés qui a rejoint la majorité présidentielle. L'UNDR

dispose de 7 députés contre 8 pour l'UDR. L'UNDR conteste cette décision, estimant que le mandat de chef de l'opposition couvre la durée de la législature.

## Togo

Sous fond de mouvements protestataires, à l'instigation de l'opposition qui exige des réformes constitutionnelles et institutionnelles, les dernières élections législatives se sont tenues le 20 décembre dernier conformément aux recommandations des facilitateurs régionaux. Selon les résultats officiels de la Cour constitutionnelle, le parti présidentiel Union pour la République (UNIR) a obtenu 59 sièges sur 91 à l'Assemblée nationale. La principale coalition de l'opposition, regroupant 14 partis (C-14), avait annoncé son boycottage du scrutin, jugeant qu'il y avait eu des « irrégularités » dans le processus électoral et contestant la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Regrettant ce boycottage, les observateurs de l'Union africaine (UA) et de la CEDEAO ont néanmoins salué la bonne tenue du scrutin. Par ailleurs, pour la première fois une femme, M<sup>me</sup> Yawa Djigbodi Tségan, a été élue en janvier à la présidence de l'Assemblée nationale.

Plus récemment, de nouvelles manifestations limitées à quelques localités du pays ont eu lieu le 13 avril 2019. L'opposition réclame encore une fois des réformes constitutionnelles dont celles de limiter à deux le nombre de mandats présidentiels et d'instaurer un scrutin à deux tours pour la présidentielle. Elle exige également le vote de la diaspora et la libération de toutes les personnes arrêtées lors des manifestations. Le 13 mars dernier, les manifestations à Lomé et dans d'autres villes togolaises, à l'appel du *Parti national panafricain* (PNP), ont fait 1 mort à Bafilo et des dizaines de blessés.

Le 8 mai, l'Assemblée nationale a approuvé les réformes constitutionnelles et institutionnelles prévoyant la limitation à deux le nombre de mandats présidentiels, en excluant la possibilité d'une application rétroactive de cette disposition. Par ailleurs, tout en allongeant la durée des mandats des députés de cinq à six ans, la Constitution révisée prévoit qu'aucun député ne peut effectuer plus de trois mandats successifs. Elle crée aussi un statut particulier pour les anciens présidents de la République qui, devenant de plein droit un membre à vie du Sénat ne peuvent être ni poursuivis, ni arrêtés, ni détenus, ni jugés pour les actes s'étant déroulés durant leur mandat présidentiels.

La date des élections locales a été fixée au 30 juin 2019.

## Tunisie

En Tunisie, deux élections – législatives et présidentielles - sont prévues à la fin de l'année 2019. L'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) chargée d'organiser les élections a annoncé que les scrutins se tiendront respectivement les 6 octobre et 10 novembre. La date de la présidentielle a été décalée d'une semaine pour ne pas coïncider avec la fête du Mould. Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes du 10 avril au 22 mai.

L'Instance vérité et dignité (IVD) a remis son rapport au Président de la République et au Président de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) le 26 mars, avant de le rendre public. Pendant quatre

ans, l'Instance a examiné les exactions commises de 1955 à 2013, dans la perspective d'un processus de réconciliation nationale. L'Instance avait pour mission de traiter les 62 000 plaintes reçues ; parmi celles-ci, 1600 dossiers ont été transmis à la justice. Conformément à l'article 70 de la loi sur la justice transitionnelle, l'État devra mettre en œuvre les recommandations du rapport dans un délai d'un an.

## e. Veille parlementaire

### Andorre

Les élections législatives se sont déroulées le 7 avril pour renouveler les 28 sièges du Conseil général de l'Andorre. Le parti *Démocrates pour Andorre* (DA) est arrivé en tête avec 11 députés par l'appui de 35,13 % des voix. Des négociations ont depuis été engagées afin d'obtenir un accord de gouvernement.

### Alberta

À l'issue des élections législatives albertaines, qui ont eu lieu le 16 avril 2019, le *Parti conservateur uni* (PCU), dirigé par Jason Kenney, a obtenu 63 sièges formant ainsi un gouvernement majoritaire. Le *Nouveau parti démocratique de l'Alberta* (NPDA) arrive en deuxième place avec 24 sièges. Nahtan Cooper a été nommé président de l'Assemblée législative de l'Alberta le 22 mai.

### Belgique / Communauté française / Fédération Wallonie-Bruxelles

Les élections législatives fédérales belges ont eu lieu le 26 mai 2019. Sur les 150 sièges de la Chambre des Représentants, le *Nieuw-Vlaamse Alliantie* (N-VA) obtient 25 sièges suivi par la droite flamande extrémiste *Vlaams Belang* (VB) qui en remporte 18. Les négociations pour la formation du prochain gouvernement fédéral ont été lancées. Le même jour se sont déroulées les élections régionales. Le *Parti socialiste* (PS) est arrivé en tête au Parlement de Wallonie avec 23 des 75 sièges, ainsi qu'au Parlement de la Région Bruxelles-Capitale en remportant 17 des 89 sièges.

### Bénin

Le 7 avril 2019 se sont tenues les élections législatives béninoises. Le faible taux de participation a été confirmé à près de 23 %. Côté résultats : l'Union progressiste arrive en tête avec 47 sièges, suivie par le Bloc républicain avec 36 sièges. Les deux partis sont proches de l'actuel Président Patrice Talon. Quant aux partis de l'opposition, ils n'ont pas été autorisés à se présenter.

### Catalogne

Le chef de gouvernement a annoncé les élections législatives espagnoles anticipées le 28 avril après le rejet de son projet de budget. Les électeurs ont été appelés à renouveler leur Parlement pour la troisième fois en moins de quatre ans. Le vainqueur du scrutin est Pedro Sanchez, premier ministre sortant et chef du *Parti socialiste ouvrier espagnol* (PSOE), qui regagne du terrain avec 123 sièges au Congrès, avec 28,7 % des suffrages.

## Comores

Le Chef de l'État comorien sortant, Azali Assoumani, a été réélu à l'élection présidentielle du 24 mars dernier avec plus de 60 % des suffrages. Les douze candidats de l'opposition, pour leur part, contestent les résultats et craignent la partialité des institutions.

## Guinée

Quatre mois après l'expiration du mandat des députés, la Commission nationale et indépendante guinéenne (CENI) a annoncé le 7 mai la tenue des élections législatives pour la fin 2019, afin de renouveler les 114 membres de l'Assemblée nationale de Guinée. Au cours des dernières semaines, il y a eu multiplication des violences et arrestations contre des militants défavorables à un potentiel troisième mandat du Président Alpha Condé, entre autres, à Kouroussa, Kankan, Kindia et Coyah.

## Guinée-Bissau

Les résultats des élections législatives du 10 mars 2019 ont confirmé la victoire du *Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert* (PAIGC), avec à sa tête l'ex-premier ministre Domingos Simões Pereira. Le PAIGC a obtenu une majorité relative, avec 47 sièges sur 102.

Le 12 juin, le président de l'Assemblée nationale populaire, Cipriano Cassama, a ordonné la suspension de la première session ordinaire de la dixième législature, ouverte le 9 juin, en raison des menaces d'envahissement de la table du bureau du parlement proférées par des députés alliés au Mouvement pour l'alternance démocratique (MADEM G15) et au Parti de la Rénovation sociale (PRS).

## Macédoine du Nord

L'accord de Prespa conclu le 12 juin 2018 entre la Grèce et la Macédoine est enfin entré en vigueur le 12 février 2019. Par conséquent, l'ancienne République yougoslave de Macédoine prend dorénavant le nom de Macédoine du Nord. L'élection présidentielle macédonienne de 2019 s'est tenue les 21 avril et 5 mai 2019. À l'issue second tour, le candidat pro-occidental, Stevo Pendarovski, a été élu à la tête du pays avec près de 52 % des voix. Le taux de participation a atteint 46 %.

## Madagascar

Les élections législatives du 27 mai 2019 se sont déroulées dans le calme en dépit d'un faible taux de participation de 31 % selon les résultats provisoires de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Ce pourcentage témoigne du désintéressement des électeurs face au renouvellement des 151 sièges de l'Assemblée nationale. Les partis des deux candidats Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana qui se sont affrontés à la dernière élection présidentielle sont en tête pour la victoire.

## Mauritanie

L'élection présidentielle en Mauritanie a été officiellement fixée au 22 juin 2019. Le Conseil constitutionnel mauritanien a validé les dossiers des six candidats dans la course à la présidence, parmi lesquels figure Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, candidat du pouvoir et proche du président sortant. La campagne électorale a cours du 7 au 20 juin.

## Moldavie

Les citoyens moldaves se sont exprimés le 24 février en prenant part à deux scrutins. Tout d'abord, les élections législatives, où aucune majorité n'est dégagée des résultats des urnes : le Parti socialiste obtient 35 sièges, le Parti démocrate remporte 30 sièges, l'alliance ACUM gagne 26 sièges. Ensuite, un référendum consultatif sur une réduction du nombre de parlementaires ainsi que sur l'introduction du référendum révocatoire à leur encontre. Les deux sont approuvés à une large majorité.

## Nouvelle-Calédonie

Les élections provinciales, six mois après le « non » au référendum pour l'indépendance, redessinent en profondeur la carte politique, en particulier dans le camp loyaliste. Ces derniers restent majoritaires au Congrès en conservant 28 sièges sur 54, tandis que les différentes composantes indépendantistes en totalisent 26. Roch Wamytan a été élu au perchoir du Congrès le 24 mai.

## Sénégal

Le 24 février, le président Macky Sall a été réélu, pour un deuxième mandat, dès le premier tour avec plus de 58 % des voix lors de l'élection présidentielle sénégalaise du 24 février 2019. En avril, les députés sénégalais ont adopté à la majorité une réforme constitutionnelle menant, entre autres, à la réduction du mandat présidentiel de 7 à 5 ans ainsi qu'à la suppression du poste de premier ministre. Le résultat du vote était de 124 voix pour, 7 contre et 7 abstentions.

## Tchad

Le Président Idriss Déby-Itno a mis en place par décret le 21 février 2019 la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) qui sera responsable d'organiser les prochaines élections législatives, initialement prévues pour mai 2019, mais qui ont été annoncées vers la fin de l'année.

## f. Calendrier prévisionnel des élections des sections membres de l'APF pour le 2<sup>e</sup> semestre de 2019

Section	Élection	Dates
Mali	Élections législatives	Juin 2019 (à confirmer)
Mauritanie	Élection présidentielle	22 juin 2019
	Élections législatives	
Grèce	Élections législatives anticipées	7 juillet 2019
Suisse	Élections législatives	20 octobre 2019
Canada	Élections fédérales	21 octobre 2019
Haïti	Élections législatives	27 octobre 2019 (à confirmer)
Tunisie	Élections législatives	6 octobre 2019
	Élection présidentielle	1 <sup>er</sup> tour : 17 novembre 2019 2 <sup>e</sup> tour : 2 décembre 2019
Roumanie	Élection présidentielle	3 novembre 2019

Guinée	Élections législatives	Novembre 2019 (à confirmer)
Guinée-Bissau	Élection présidentielle	Novembre 2019 (à confirmer)
Cameroun	Élections législatives	Novembre 2019 (à confirmer)
Maurice	Élection présidentielle	Décembre 2019 (à confirmer)
	Élections législatives	
Tchad	Élections législatives	2019 (à confirmer)